

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03745
Numéro SIREN : 352 170 161
Nom ou dénomination : SOLVAY FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2021 sous le numéro de dépôt 26824

SOLVAY FRANCE

Société anonyme

52 rue de la Haie Coq
93300 AUBERVILLIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOLVAY FRANCE

Société anonyme

52 rue de la Haie Coq
93300 AUBERVILLIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société SOLVAY FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLVAY FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participations : Votre société évalue le montant net des titres de participation figurant au bilan selon les modalités décrites dans la note "II.1.6.2.1 - Immobilisations financières - Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations - titres de participation" de l'annexe. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à apprécier l'évaluation qui en résulte.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 juin 2021

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Guillaume VILLARD

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 408 507,09	254 492,51	1 154 014,58	1 154 045,38
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	384 460,58	384 460,58		
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	1 792 967,67	638 953,09	1 154 014,58	1 154 045,38
Terrains	22 306,71		22 306,71	22 306,71
Constructions	1 770 686,42	1 268 946,78	501 739,64	809 774,62
Installations techniques, matériel	310 708,65	219 493,21	91 215,44	149 056,49
Autres immobilisations corporelles	2 050 738,78	1 765 961,15	284 777,63	406 448,49
Immobilisations en cours	39 791,00		39 791,00	56 812,00
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	4 194 231,56	3 254 401,14	939 830,42	1 444 398,31
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	8 695 883 730,42	2 636 358 112,77	6 059 525 617,65	5 903 828 517,38
Créances rattachées à des participations				50 081 733,33
Autres titres immobilisés	411,60	302,15	109,45	109,45
Prêts	437 139,10		437 139,10	365 023,56
Autres immobilisations financières	730 842,86		730 842,86	705 831,64
TOTAL immobilisations financières	8 697 052 123,98	2 636 358 414,92	6 060 693 709,06	5 954 981 215,36
Total Actif Immobilisé (II)	8 703 039 323,21	2 640 251 769,15	6 062 787 554,06	5 957 579 659,05
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	101 374,00		101 374,00	98 112,00
Clients et comptes rattachés	963 297,83	458 323,59	504 974,24	4 362 977,48
Autres créances	216 591 065,88		216 591 065,88	161 143 210,51
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	217 554 363,71	458 323,59	217 096 040,12	165 506 187,99
Valeurs mobilières de placement	290 162,51		290 162,51	290 162,51
(dont actions propres:)				
Disponibilités				
TOTAL Disponibilités	290 162,51		290 162,51	290 162,51
Charges constatées d'avance	78 518,57		78 518,57	55 200,35
TOTAL Actif circulant (III)	218 024 418,79	458 323,59	217 566 095,20	165 949 662,85
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écart de conversion actif (V)	898,23		898,23	803,87
Total Général (i à vi)	8 921 064 640,23	2 640 710 092,74	6 280 354 547,49	6 123 530 125,77

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 108 262 966,00)	148 919 600,00	148 919 600,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 119 171 028,93	1 119 171 028,93
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	57 457 677,98	57 457 677,98
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)	1 152 300,00	1 152 300,00
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	157 466 502,32	157 466 502,32
TOTAL Réserves	216 076 480,30	216 076 480,30
Report à nouveau	625 383 518,70	440 748 759,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	971 564 364,68	184 634 759,38
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 081 114 992,61	2 109 550 627,93
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	200 012 668,93	582 144 095,48
Provisions pour charges	120 082 014,98	124 789 595,18
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	320 094 683,91	706 933 690,66
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		897,54
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	2 720 231 117,79	3 045 862 488,55
TOTAL Dettes financières	2 720 231 117,79	3 045 863 386,09
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 028 244,64	3 446 431,66
Dettes fiscales et sociales	6 529 563,80	8 843 799,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 200,00	
Autres dettes	149 334 326,66	248 883 067,92
TOTAL Dettes d'exploitation	158 898 335,10	261 173 298,79
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	2 879 129 452,89	3 307 036 684,88
Ecarts de conversion passif (V)	15 418,08	9 122,30
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	6 280 354 547,49	6 123 530 125,77

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	13 821 551,21	29 098 349,65	42 919 900,86	77 028 815,22
Chiffres d'affaires nets	13 821 551,21	29 098 349,65	42 919 900,86	77 028 815,22
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			16 069 301,43	13 387 744,55
Autres produits			87,36	0,45
Total des produits d'exploitation (I)			58 989 289,65	90 416 560,22
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			33 398 281,38	49 716 467,91
Impôts, taxes et versements assimilés			2 875 681,90	1 830 472,87
Salaires et traitements			10 904 308,15	13 440 559,67
Charges sociales			11 514 877,35	8 311 884,38
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	544 389,69	563 345,90
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	54 963,92	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 793 591,80	19 887 494,55
Autres charges			3 714,88	5,51
Total des charges d'exploitation (II)			70 089 809,07	93 750 230,79
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-11 100 519,42	-3 333 670,57
Bénéfice attribué ou perte transférée			8 413,27	8 737,18
Perte supportée ou bénéfice transféré			31 958,18	238 469,36
Produits financiers de participations			543 615 409,48	105 530 657,17
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 348 572,00	2 496 816,67
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 748 367 457,88	16 531 936,66
Différences positives de change			1 906 294,47	3 267 102,79
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			2 295 237 733,83	127 826 513,29
Dotations financières aux amortissements et provisions			75 552 014,03	115 348 200,12
Intérêts et charges assimilés			69 555 179,26	61 298 020,01
Différences négatives de change			1 582 483,43	2 058 946,79
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			146 689 676,72	178 705 166,92
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			2 148 548 057,11	-50 878 653,63
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 137 423 992,78	-54 442 056,38

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	179,47	7 843 805,78
Produits exceptionnels sur opérations en capital	261 650,78	516 306 134,49
Reprises sur provisions et transferts de charges	179 753,02	536 683,00
Total des produits exceptionnels (VII)	441 583,27	524 686 623,27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	790 985,00	1 266 878,31
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 198 979 193,97	322 488 077,38
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 448 131,88	386 742,29
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 201 218 310,85	324 141 697,98
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-1 200 776 727,58	200 544 925,29
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-34 917 099,48	-38 531 890,47
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 354 677 020,02	742 938 433,96
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 383 112 655,34	558 303 674,58
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	971 564 364,68	184 634 759,38

ANNEXE

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

I.1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Solvay France SA (ci-après « Solvay France SA » ou « la Société ») est membre du Groupe Solvay, groupe de spécialités chimiques. Le début de son activité date de septembre 1989 et elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris depuis le 18 février 1994.

Elle a une activité de holding financière et fournit également des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation de filiales et/ou GBU du Groupe Solvay.

I.2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 29 mars, la Société a perçu le remboursement de la prime d'émission versé par sa filiale allemande Solvay GmbH pour un montant de 358,9 MEUR

Le 25 mai pour 250 MEUR, puis le 17 juillet pour 75 MEUR, la Société a remboursé partiellement l'emprunt de 770 MEUR, le portant ainsi à 445 MEUR.

En juillet, la Société a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital de sa filiales coréenne Solvay Silica Korea pour 65,2 MEUR, dont 50 MEUR par compensation du prêt octroyé à la filiale, le solde par versement en numéraire

Le Groupe Solvay a annoncé le 23 Octobre 2019 la refonte du projet de simplification Citylight présenté le 29 mars 2018.

Le CIR de l'année 2018 a été cédé à un établissement financier pour un montant de 25,7 MEUR

Le 9 décembre, la société a cédé à Solvay SA la participation qu'elle détenait dans la filiale britannique Rhodia Holding Ltd.

Solvay SA a étendu le terme du solde des emprunts de 695 MEUR, soit 342 MEUR, de 770 MEUR, soit 445 MEUR et de 900 MEUR jusqu'au 30 Juin 2020.

I.3 – COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2019.

I.4 - CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes de SOLVAY France arrêtés au 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice net de 971 564 365 €, et des capitaux propres positifs de 3 081 114 993 €.

Les capitaux propres de la société étant positifs et supérieurs à la moitié du capital social nous n'avons pas de problématique de continuité d'exploitation.

Le financement de l'activité de la société est assuré par le groupe SOLVAY sous forme d'avance en compte courant groupe.

Par ailleurs, à la clôture de l'exercice, le groupe SOLVAY considère disposer de sources de financement suffisantes pour permettre à ses filiales de poursuivre leurs activités dans des conditions normales d'exploitation.

En conséquence, la direction de la société estime que l'établissement des comptes selon la convention de base de continuité d'exploitation reste approprié.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément au règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général et aux principes comptables généralement admis en France

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La devise d'établissement des comptes est l'euro.

II.1 – ACTIFS IMMOBILISES

II.1.1 – Immobilisation incorporelles

II.1.1.1 - Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont générées en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues à titre d'apport.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle comprend son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables sous déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations incorporelles ou à leurs financements ne sont pas inclus, le cas échéant, dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les frais de recherche et développement sont traités en charge.

Il est à noter que les marques acquises sont immobilisées. Les frais de renouvellement des marques créées ou acquises sont immobilisés lorsqu'ils sont supportés par Solvay France SA.

II.1.1.2 – Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements (immobilisations incorporelles)

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont calculés sur une durée d'utilisation des actifs selon la méthode linéaire.

A titre indicatif, les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Concessions, brevets, licences et logiciels	5 ans
---	-------

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les dotations aux amortissements et les dotations aux amortissements pour dépréciation sont comptabilisées en charges d'exploitation au compte de résultat.

Les marques acquises dont la durée n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties.

II.1.1.3 – Traitement comptable du mali technique de fusion

• Comptabilisation du mali technique de fusion

En application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015, le mali technique de fusion est alloué aux différents actifs apportés concernés comme suit (Art 745-5 du PCG) :

- Si le mali technique est supérieur à la somme des plus-values latentes, estimées de manière fiable, sur les éléments d'actif identifiés hors fonds commercial, il est affecté aux actifs apportés et le montant résiduel au fonds commercial ;
- Si le mali technique est inférieur à la somme des plus-values latentes, estimées de manière fiable, sur les éléments d'actif identifiés hors fonds commercial, il est affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes.

Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actifs concernés afin de faciliter son suivi dans le temps (Art 745-6 du PCG) dans les catégories suivantes

- Mali de fusion sur actifs incorporels
- Mali de fusion sur actifs corporels
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actifs circulants

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5

• Amortissement et dépréciation du mali technique de fusion

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté (Art 745-7 du PCG)

Dépréciation (Art 745-8 du PCG)

Chaque quote-part de mali affectée à un actif sous-jacent subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part de mali affectée. La dépréciation est imputée en priorité sur la quote-part du mali technique. Les dépréciations sur le fonds commercial incluent donc également les dépréciations sur la partie du mali technique affectée au fonds commercial.

Dispositions applicables au mali technique résiduel affecté au fonds commercial (Art 745-8 du PCG)

Le mali technique résiduel affecté au fonds commercial suit les règles d'amortissement et de dépréciation applicables aux fonds commerciaux. S'il fait l'objet d'une dépréciation, aucune reprise de dépréciation n'est possible.

Les amortissements et dépréciations du mali technique sont comptabilisés dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs concernés afin de faciliter son suivi dans le temps (Art 745-9 du PCG) dans les catégories suivantes :

- Amortissement du mali de fusion sur actifs incorporels
- Dépréciation du mali de fusion sur actifs incorporels
- Amortissement du mali de fusion sur actifs corporels
- Dépréciation du mali de fusion sur actifs corporels
- Dépréciation du mali de fusion sur actifs financiers

• **Traitement du mali technique de fusion en cas de sortie de l'actif sous-jacent**

En cas de cession, d'apport ou de toute autre opération relative à l'actif sous-jacent auquel le mali technique est affecté, ce dernier suit le même traitement que l'actif sous-jacent (Art 745-10 du PCG)

II.1.1.4 – Traitement comptable des bonis de fusions

Le boni dégagé lors d'opérations de fusion ou de transmission universelle de patrimoine (écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de cette participation) est comptabilisé dans les capitaux propres au sous compte intitulé « boni de fusion ou de confusion » du compte 1042 « Prime de fusion ».

II.1.2 – Immobilisations corporelles

II.1.2.1 – Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont générées en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues à titre d'apport.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables sous déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements,
- les frais accessoires hors frais d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations corporelles ou à leurs financements ne sont pas inclus, le cas échéant, dans le coût d'entrée des immobilisations.

II.1.2.2 – Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements corporels

Conformément aux règlements 2002-10 et 2004-6 du CRC, les immobilisations sont comptabilisées par composants, les amortissements économiques des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilisation des biens selon la méthode linéaire.

Les dotations aux amortissements et les dotations aux amortissements pour dépréciation sont comptabilisées en charges d'exploitation au compte de résultat.

A titre indicatif, les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

TERRAINS	
Terrains	Non amorti
CONSTRUCTIONS	
Agencements et aménagements des constructions, infrastructures	10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Autres	10 ans

La société n'applique pas de calcul d'amortissement dégressif.

II.1.3 – Comptabilisation des immobilisations par composants

Non applicable

II.1.4 – Comptabilisation des pièces de rechange immobilisables

Non applicable

II.1.5 – Appréciation de la valeur d’actif

Les valeurs nettes comptables des actifs immobilisés sont revues de façon régulière pour tenir compte des circonstances ayant pu modifier de façon sensible les avantages économiques futurs que ces actifs produiront du fait de leur utilisation.

Une dépréciation exceptionnelle est calculée le cas échéant lorsque la rentabilité future estimée ne permet plus de couvrir leur valeur nette comptable de manière définitive.

La méthode retenue pour apprécier la rentabilité future est celle des cash-flows actualisés sur la durée de vie restante. Cette provision est reprise au prorata des amortissements pratiqués sur la durée de vie restante ou en cas d'amélioration de la rentabilité future estimée des installations.

II.1.6 – Immobilisations financières

II.1.6.1 – Modes et méthodes d'évaluation

Les titres de participation, les autres titres immobilisés ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont, le cas échéant, attachés au coût d'acquisition des titres et amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 5 ans conformément à l'avis CU CNC n° 2007-C du 15 juin 2007.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des intérêts courus non échus, sans actualisation de la créance.

II.1.6.2 – Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations

II.1.6.2.1 – Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, sont, le cas échéant, rattachés au coût d'acquisition des titres.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, la société évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation.

Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est supérieure au coût d'acquisition, aucune plus-value latente n'est comptabilisée.

Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, deux types de provisions peuvent être constitués :

- une provision pour dépréciation dans la limite de la valeur d'origine des titres ;
- une provision pour risque financier sur filiales pour le complément.

La valeur d'utilité des titres de participations est déterminée au cas par cas selon principalement 4 méthodes :

1/ Une valorisation est basée sur la valeur des « actifs nets » ;

2/ Pour les holdings (entités non opérationnelles) la valorisation est définie en fonction de la valeur de la quote-part des filiales détenues ;

3/ Pour les entités opérationnelles, on utilise soit un multiple d'Ebitda, soit une évaluation basée sur les DCF (Discounted Cash Flow). L'« Ebitda » correspond au résultat opérationnel annuel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements, dépréciation, autres charges et produits opérationnels.

4/ Dans certains cas particuliers la valorisation est basée sur une évaluation externe.

II.1.6.2.2 – Autres immobilisations financières

Une provision pour dépréciation des autres immobilisations financières est constituée, le cas échéant, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

II.2 – STOCKS ET ENCOURS DE PRODUCTION

Non applicable

II.3 – CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable ou un risque de non recouvrement.

Dans un souci de gestion de notre trésorerie, la majorité des créances clients sont cédées sans recours

II.4 – CHARGES A REPARTIR

Néant

II.5 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Néant

II.6– TITRES SUBORDONNES

Néant

II.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée dès que leur valeur liquidative est inférieure à la valeur nette comptable.

Les actions propres affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites ne font pas l'objet d'une dépréciation en fonction de la valeur du marché en raison de l'engagement de Solvay France S.A. d'attribuer ces actions aux salariés. Une provision est comptabilisée au passif (voir paragraphe II.11.2 ci-dessous).

Les actions propres non affectées aux plans d'attributions d'actions gratuites sont dépréciées si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur de marché à la date de clôture.

II.8 – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur.

II.9 – PROVISIONS

II.9.1 – Provisions pour litiges

Une provision pour litige est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources dans le futur, sans contrepartie au moins équivalente.

Pour chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, la probabilité de sortie de ressources et le montant du risque sont estimés à la date d'arrêté des comptes par la direction et le cas échéant après avis des conseils externes.

II.9.2 – Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration couvrent les coûts futurs liés aux restructurations décidées et annoncées et comprennent les coûts induits par les diverses mesures de départ mises en place, y compris certaines mesures de mise en préretraite. Les plans de restructuration comprennent des mesures de départs qui sont soit volontaires, c'est-à-dire sur proposition de l'employeur et sur acceptation du salarié, soit involontaires, c'est-à-dire à la seule initiative de l'employeur. Les mesures dites de départ involontaires sont provisionnées dès l'annonce officielle par la Direction aux instances représentatives du personnel concerné par le plan détaillé de mise en œuvre de ces mesures. Les mesures dites de départ volontaires prises dans le cadre de plans de restructuration sont enregistrées dans les comptes lorsqu'une sortie de ressources devient probable.

II.9.3 – Provisions pour risques liés à l'environnement

Dans le cadre de la recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises, la société comptabilise des provisions pour risques liés à l'environnement lorsqu'une obligation existe et que l'engagement des dépenses est estimée probable, sous réserve qu'elles puissent être estimées de manière fiable. La société évalue ces provisions au cas par cas au mieux de sa connaissance sur la base des informations disponibles. Du fait de l'horizon de prise en compte des coûts prévisibles, cette évaluation correspond à la valeur actuelle des dépenses futures déterminée en utilisant un taux sans risque et inflaté adapté à la période de la prévision. Le taux retenu au 31/12/2019 est de 1.75 %. L'effet des changements de taux est comptabilisé en « résultat d'exploitation »

Ainsi les dépenses environnementales correspondent aux dépenses effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ses activités à l'environnement. Ces coûts sont liés, entre autres ;

- à l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité ;
- à la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- à la préservation de la qualité de l'air et du climat ;
- à la réduction des émissions sonores, et ;
- à la protection de la biodiversité du paysage.

L'application de la définition générale d'une charge environnementale conduit à constater un passif environnemental dans les situations suivantes : une charge environnementale est inscrite en contrepartie d'un passif lorsqu'il est probable que le règlement d'une obligation présente, à caractère environnemental, résultant d'événements passés provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant auquel s'effectuera ce règlement peut être estimé de manière fiable.

La nature de cette obligation doit être clairement définie et peut relever de deux catégories :

- légale ou contractuelle : l'entreprise a l'obligation légale ou contractuelle de prévenir, et réduire ou de réparer les dommages causés à l'environnement, ou ;

- implicite : une obligation implicite naît à l'initiative même de l'entreprise, lorsqu'elle a pris l'engagement de prévenir, de réduire ou de réparer les dommages causés à l'environnement et peut difficilement éviter d'agir en ce sens parce qu'en raison des déclarations d'intention ou de politique générale qu'elle a pu faire ou de ses pratiques antérieures solidement établies, l'entreprise a indiqué à des tiers qu'elle prendrait à sa charge la responsabilité d'une telle dépense.

L'obligation de la société d'engager ces dépenses peut notamment être matérialisée par des arrêtés préfectoraux, des circulaires administratives, des injonctions de la DREAL ou par un engagement formel de la société vis-à-vis de tiers.

Selon la réglementation européenne, dans les cas extrêmement rares où il n'est pas possible de déterminer la meilleure estimation du passif environnemental avec une fiabilité suffisante, celui-ci doit être considéré comme passif éventuel, et à ce titre être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

II.9.4 – Provisions pour hausse de prix

Non applicable.

II.9.5 – Provisions pour grosses réparations

Non applicable.

II.9.6 – Provisions pour unités d'actions de performance (Profit Sharing Unit)

Le programme des Unités d'Actions de Performance (PSU) assure l'alignement avec la pratique du marché, ce qui permet à Solvay de rester compétitive afin d'attirer et de retenir des talents tout en offrant un outil plus performant pour inciter les dirigeants clés à contribuer à la réalisation des ambitions de la roadmap de Solvay.

Le plan PSU prévoit un paiement en cash au terme de trois ans sous réserve d'atteinte d'objectifs de performance préétablis (évolution à long terme de l'EBITDA et du CFROI sur base de cette période de trois ans), avec un ajustement de +/-20 % en fonction de la performance réelle par rapport aux objectifs initiaux préétablis. Le versement minimum peut varier entre zéro si la performance minimum requise ou le « seuil » n'est pas atteint, 80 % si le « seuil » minimum de performance est atteint et jusqu'à 120 % si la performance dépasse le plafond de performance préétabli.

Concernant les PSU, c'est également le Conseil d'Administration qui détermine l'enveloppe distribuable selon la valeur de clôture du titre Solvay à la date d'attribution. Le volume total de PSU disponible est ensuite attribué aux cadres supérieurs de la Société selon leur capacité attendue à contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs Solvay.

Les caractéristiques essentielles des PSU sont les suivantes :

- Le plan est purement basé sur le cash et ne comprend aucun transfert d'actions aux bénéficiaires ;
- Le plan prévoit les deux objectifs de rendement suivants : 50 % basé sur l'objectif d'EBITDA, aligné à la roadmap de Solvay, et 50 % basé sur l'objectif du CFROI ;
- Condition d'emploi jusqu'à la réalisation des objectifs de performance;
- Paiements en numéraire basés sur la valeur des actions Solvay à la date butoir.

II.10 – ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

La société évalue chaque année le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés ainsi qu'en matière de compléments de retraite accordés à certains bénéficiaires en activité ou déjà en retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Ces engagements sont provisionnés à la clôture de l'exercice.

Hypothèses	2019	2018
Taux actualisation	0,75%	1,75%
Taux d'augmentation des salaires	<u>Cadres :</u> - 5% jusqu'à 35 ans - 3,75% entre 35 ans et 40 ans - 3% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans <u>Non-cadres :</u> - 4,25% jusqu'à 35 ans - 3,50% entre 35 ans et 40 ans - 3,00% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans	<u>Cadres :</u> - 5% jusqu'à 35 ans - 3,75% entre 35 ans et 40 ans - 3% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans <u>Non-cadres :</u> - 4,25% jusqu'à 35 ans - 3,50% entre 35 ans et 40 ans - 3,00% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Hypothèse de départ du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié - CCN Chimie	Départ volontaire à l'initiative du salarié - CCN Chimie
Age de départ du salarié	Age d'obtention du taux plein - Loi Fillon	Age d'obtention du taux plein - Loi Fillon
Table de mortalité	Phase d'activité : TGH05 - TGF05. Phase de service des rentes viagères ACR et ARS (TGH05 et TGF05)	Phase d'activité : TGH05 - TGF05. Phase de service des rentes viagères ACR et ARS (TGH05 et TGF05)
Hypothèse de début d'activité	Age de début d'activité différents selon le statut des personnels (20 ans pour les non cadres et 24 ans pour les cadres)	Age de début d'activité différents selon le statut des personnels (20 ans pour les non cadres et 24 ans pour les cadres)

Les hypothèses liées à l'âge de départ à la retraite ont été modifiées suite à la réforme des retraites promulguée le 09/11/2010. Les bases de calcul des indemnités de départ à la retraite sont celles du 31 décembre 2018.

II.11 – GRATIFICATIONS D'ANCIENNETE et autres avantages à long terme

Suivant la recommandation CNC n°2003-R01 du 1^{er} avril 2003, les engagements de la société en terme de médailles de travail et autres avantages à long terme envers ses salariés sont intégralement provisionnés dans la rubrique « provisions pour charges ». L'estimation de ces engagements est fondée sur les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

II.11.1 - Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission. Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel.

II.11.2 - Options d'achat d'actions propres

Conformément à l'avis du CNC N° 2008-17 du 6 novembre 2008 sur le traitement comptable des plans d'options d'achat :

- Une provision est constituée pour couvrir l'obligation de Solvay France S.A. de livrer aux bénéficiaires les titres lors de la levée des options d'achat. La provision est évaluée comme le produit

- du coût probable de rachat des actions évalué au cours d'achat à terme augmenté de la prime versée dans le cadre de la couverture et diminué du prix d'exercice susceptible d'être acquitté par les employés
- du nombre d'options qui devraient être attribuées compte tenu des dispositions du plan d'attribution (performance/présence).

- Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

- La dotation à la provision pour risque est présentée dans les charges de personnel par l'intermédiaire du compte de transfert de charges.

II.11.3 - Attributions d'actions gratuites à émettre

Solvay France S.A. comptabilise les actions gratuites définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves à concurrence du montant nominal des actions émises.

Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel. Les frais liés à l'élaboration des plans d'attributions d'actions gratuites sont comptabilisés en charges.

II. 11.4 - Attributions d'actions gratuites existantes

Conformément à l'avis du CNC N° 2008-17 du 6 novembre 2008 sur le traitement comptable des plans d'attributions d'actions gratuites aux employés:

- Une provision est constituée pour couvrir l'obligation de Solvay France S.A. de livrer aux bénéficiaires les titres lors de l'attribution définitive des actions. La provision est évaluée comme le produit du prix de rachat des actions et du nombre d'actions qui devraient être attribuées compte tenu des dispositions du plan d'attribution (performance/présence). Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des actions gratuites, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires ;

- La dotation et la reprise de provision pour risque sont présentées dans les charges de personnel par l'intermédiaire des comptes de transfert de charges ;

- La valeur retenue pour le calcul de l'assiette de cotisations sociales dues par Solvay France S.A. est la juste valeur des actions lors de l'attribution.

II.12 – DIVIDENDES

Les dividendes à recevoir par la société de ses filiales et participations sont constatés en produits à date de leur approbation par l'assemblée.

II.13 – METHODE DE COMPTABILISATION DU RESULTAT DES SNC

Suite à une modification des statuts de la société Rhodia Participations SNC en date du 14 juin 2019, la quote-part de résultat attribuée à Solvay France S.A. n'est plus réputée lui avoir été attribuée rétroactivement dès la clôture de l'exercice. Par conséquent, la quote-part de résultat de l'exercice n'est plus, le cas échéant, comptabilisée en résultat financier qu'au cours de l'exercice suivant conformément à la décision de l'Assemblée Générale des associés statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice clos.

II.14 – GESTION CENTRALISEE DE LA TRESORERIE

La société délègue sa gestion de trésorerie à Solvay SA qui agit en tant que banque interne du groupe Solvay.

Cette gestion centralisée de la trésorerie auprès de Solvay SA est traduite dans les comptes de la Société par la comptabilisation d'un compte courant avec Solvay SA.

II.15 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La société pratique la couverture de change à terme de ses opérations commerciales à l'exportation ainsi que de ses principaux contrats en devises. Le montant de ces couvertures de change figure dans les engagements hors bilan et n'a aucun impact sur le bilan. Toutefois, si le résultat de ces couvertures fait apparaître une perte latente suite à des couvertures imparfaites, celle-ci fait l'objet d'une provision pour risque de change à due concurrence.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments financiers qualifiés comptablement de couverture sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits de l'élément couvert.

II.16 – OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances, dettes et les disponibilités en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de la revalorisation des éléments est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes sont déterminées en tenant compte des gains latents sur les instruments de couverture et font l'objet d'une provision pour risques. Les différences de change résultant de la conversion des disponibilités sont comptabilisées au compte de résultat.

II.17 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien. Les ventes de produits finis sont facturées à l'expédition considérant les critères de transfert de propriété et de risque. Les ventes de prestations de services sont facturées selon les conditions spécifiques prévues aux contrats.

II.18 – INTEGRATION FISCALE

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont elle est également la société tête depuis le 01/01/1999.

La méthode de répartition de l'impôt-société du groupe est la suivante :

- la filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe ;
- la société mère inscrit dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt comptabilisée dans la filiale ;
- la dette d'impôt-société est transférée à la société mère tête de groupe.

II.19 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2013 et a pris fin au 1^{er} janvier 2019.

Par conséquent, il n'y a pas de produit lié au CICE constaté dans les comptes 2019 en raison de la fin du dispositif.

Pour mémoire, un produit à recevoir au titre du CICE était comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Le groupe SOLVAY comptabilisait le CICE, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ».

II.20 CONVENTIONS D'INDEMNISATION

Néant

III. NOTES SUR LE BILAN

III.1 – Etat de l'actif immobilisé

III.1.1 - Tableau de mouvements des immobilisations incorporelles, corporelles, et financières

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et	
	Frais d'établissement et de développement				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 792 967,67			
	Terrains	22 306,71			
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 770 686,42			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	310 708,65			
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	20 224,17			
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 973 702,61		56 812,00	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	56 812,00		39 791,00	
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)	4 154 440,56		96 603,00	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	9 879 461 146,54		65 221 861,58	
	Autres titres immobilisés	411,60			
	Prêts et autres immobilisations financières	1 070 855,20		102 154,22	
	TOTAL (IV)	9 880 532 413,34		65 324 015,80	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	9 886 479 821,57		65 420 618,80	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 792 967,67	
	Terrains			22 306,71	
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			1 770 686,42	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			310 708,65	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			20 224,17	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			2 030 514,61	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	56 812,00		39 791,00	
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)	56 812,00		4 194 231,56	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		1 248 799 277,70	8 695 883 730,42	
	Autres titres immobilisés			411,60	
	Prêts et autres immobilisations financières		5 027,46	1 167 981,96	
	TOTAL (IV)		1 248 804 305,16	8 697 052 123,98	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	56 812,00	1 248 804 305,16	8 703 039 323,21	

III.1.2 – Indication des éléments constitutifs

Malis techniques

L'affectation comptable de l'ensemble des malis techniques est présentée ci-dessous (en EUR)

Société absorbée	Date de la fusion / TUP	Activité / titre cédé	Valeur des titres chez Solvay France	Valeur comptable des apports	Mali technique	Affectation du mali		Dépréciation du mali	
						Fonds de commerce	Titres de participation	Fonds de commerce	Titres de participation
Solvay Finance France	31/12/2018		315 111 553	177 630 303	137 481 250	-	137 481 250		
					137 481 250	-	137 481 250	-	-

Ces malis techniques affectés aux titres a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas entraîné la constatation, à la clôture de l'exercice, de perte de valeur des mali affectés aux titres.

- Immobilisations incorporelles

Au 31/12/2019, ce poste comprend principalement la marque Rhodia

- Immobilisations corporelles

Elles ont été apportées par Solvay SA en 2017 et sont constituées essentiellement par les installations et agencements, les mobiliers et les matériels informatiques du 25, rue de Clichy à Paris

- Immobilisations financières

Les principaux mouvements sur le portefeuille titres sont :

- La souscription à l'augmentation de capital de Solvay Silica Korea à hauteur de 65 MEUR
- La cession des titres Rhodia Holding Ltd (Uk) dont la valeur d'acquisition s'élevait à 1 199 MEUR

III.2 – Etat des amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		398 845,09	30,80		398 875,89		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements	960 911,80	308 034,98		1 268 946,78		
Installations techniques, matériels et outillages		161 652,16	57 841,05		219 493,21		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	20 224,17			20 224,17		
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 567 254,12	178 482,86		1 745 736,98		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		2 710 042,25	544 358,89		3 254 401,14		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		3 108 887,34	544 389,69		3 653 277,03		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionne	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionne	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Charges réparties sur plusieurs exercices		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

III.3 – Etat des provisions et des dépréciations

III.3.1 – Tableau d'évolutions des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige	598 006,38	0,00	173 403,02	424 603,36
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	803,87	94,36		898,23
Provisions pour pensions	113 104 622,15	7 406 600,00	7 835 361,69	112 675 860,46
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	593 230 258,26	26 299 083,43	412 536 019,83	206 993 321,86
TOTAL (II)	706 933 690,66	33 705 777,79	420 544 784,54	320 094 683,91
Provisions sur immobilisations incorporelles	240 077,20			240 077,20
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation	3 925 550 895,83	54 087 959,73	1 343 280 742,79	2 636 358 112,77
Provisions sur autres immos financières	302,15			302,15
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	1 194 344,67	54 963,92	790 985,00	458 323,59
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	3 926 985 619,85	54 142 923,65	1 344 071 727,79	2 637 056 815,71
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 633 919 310,51	87 848 701,44	1 764 616 512,33	2 957 151 499,62
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 848 555,72	16 069 301,43	
Dont dotations et reprises financières		75 552 014,03	1 748 367 457,88	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 448 131,88	179 753,02	
dépréciations des titres mis en équivalence				

III.3.2 – Détail des provisions

(milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mvmts	Montant au 31/12/2019
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	598	-	(173)	-	425
Provisions pour retraites et médailles du travail	113 105	7 407	(7 835)	-	112 676
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges :	593 230	26 299	(412 536)	-	206 993
- provision pour charges de restructuration	8 380	2 447	(6 381)	-	4 446
- provision pour pertes sur actions propres	78	-	-	-	78
- provision pour risques environnementaux	3 304	142	(132)	-	3 313
- provision pour risques fiscaux	733	1 399	-	-	2 132
- provision pour risques sur filiales consolidées	553 344	20 967	(391 571)	-	182 739
- provision pour risques sur filiales non consolidées	5	-	-	-	5
- provision pour risque de remboursement prime sur cession créance	22 742	497	(13 515)	-	9 724
- provision pour bonus à payer	2 095	848	(936)	-	2 006
- autres provisions pour charges	2 550	-	-	-	2 550
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	240	-	-	-	240
Provisions pour dépréciation des titres de participation	3 925 551	54 088	(1 343 281)	-	2 636 358
Provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes clients	1 194	55	(791)	-	458
Total provisions	4 633 919	87 849	(1 764 617)	-	2 957 151
dont : résultat d'exploitation		10 849	(16 069)		
résultat financier		75 552	(1 748 367)		
résultat exceptionnel		1 448	(180)		
Total dotations - reprises		87 849	(1 764 617)		

III.3.3 – Informations sur les provisions significatives

- **Provisions pour retraites (Total de 112,7MEUR)**

La provision reste relativement stable (-0,4 MEUR) malgré le taux d'actualisation qui passe de 1.75% en 2018 à 0.75% en 2019.

- **Provisions pour risques filiales**

Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, deux types de provisions peuvent être constitués :

- une provision pour dépréciation dans la limite de la valeur d'origine des titres ;
- une provision pour risque financier sur filiales (ou « risques filiales ») constituée lorsque la valeur d'utilité d'un titre est négative, pour un montant égal à la différence entre 0 et la valeur d'utilité.

La diminution nette de cette provision (370,6 M€) se décompose en :

- o Une reprise de 1,7 MEUR sur Cytec PM Toulouse
- o Une dotation de 21 MEUR sur Rhodia Chimie
- o Une reprise de 389,9 MEUR sur Rhodia Holding Ltd (suite à la cession des titres)

III.3.4 – Informations sur les dépréciations significatives

Rappel : une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, pour un montant égal à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur d'utilité.

La diminution nette de cette provision (1 289,2 MEUR) se décompose principalement en :

- Une reprise de 10,2 MEUR sur Solvay Opérations France
- Une reprise de 71,1 MEUR sur Solvay Energy Services
- Une reprise de 7,5 MEUR sur Solvay Mexicana
- Une dotation de 50,5 MEUR sur Solvay Silica Korea
- Une reprise de 1 198,7 MEUR sur Rhodia Holding Ltd (suite à la cession des titres)
- Une dotation de 3,5 MEUR sur Solvay Solutions España
- Une reprise de 0,3 MEUR sur Rhodia Hong Kong
- Une reprise de 55,3 MEUR sur Rhodia Brazil

Les provisions pour dépréciation au titre des immobilisations incorporelles et corporelles qui avaient fait l'objet d'impairment au cours des exercices passés n'ont pas donné lieu à modification.

Suite à l'abandon de la créance de 791 KEUR détenue sur RPE, société brésilienne du Groupe, la provision pour créances douteuses a été reprise à due concurrence.

III.4 – Titres de participations

Nom société	Valeur brute (cptes 25100100+82510010)				
	Début	Augm.	Dimin.	Transfert	Fin
BARYTINE DE CHAILLAC	90 001,00				90 001,00
SCI SOLSAR IMMO	1 500,00				1 500,00
SCI MOUGUERRE BRISCOUS IMMOB	1 500,00				1 500,00
Asociacion FLIX COQUISA	9 921,50				9 921,50
SEMCODA	266 816,27				266 816,27
VIGEO	130 000,00				130 000,00
RHODIA CHILI	92,00				92,00
RHODIA COLOMBIA LTD	1 064 755,02				1 064 755,02
RHODIA ARGENTINA	261 649,60			-261 649,60	0,00
RHODIA DE GUATEMALA SA	12 268,17				12 268,17
RHODIA PERU	102,00				102,00
RHODIA ECUADOR	290 676,92				290 676,92
RHODIA DE VENEZUELA	754 622,64				754 622,64
	2 883 905,12	0,00	0,00	-261 649,60	2 622 255,52
SOLVAY GmbH	1 348 036 323,79		0,00		1 348 036 323,79
SOLVAY FLUORES France	4 753 897,79				4 753 897,79
SOLVAY SPECIALTY POLYMERS France	479 086 470,41				479 086 470,41
SOLVAY OPERATIONS France	10 253 341,20				10 253 341,20
SOLVAY QUIMICA	0,00			261 649,60	261 649,60
SOLVAY SPECIALITIES INDIA Private Ltd	491 300,00				491 300,00
SOLVAY FINANCE SA	224 985,00				224 985,00
SOLVAY ENERGY SERVICES SAS	537 495,00				537 495,00
SOLVN France SAS	398 100 000,00				398 100 000,00
CYTEC PROCESS MATERIALS Toulouse	18 390 000,00				18 390 000,00
SOLVAY ENERGY SERVICES SAS	1 138 999 990,00				1 138 999 990,00
RHODIA ENERGY GHG	877 550 000,00				877 550 000,00
RHODIA PARTICIPATIONS	110 234 158,28				110 234 158,28
RHODIANYL SNC	615 246 121,05				615 246 121,05
RHODIA CHIMIE	84 083 301,95				84 083 301,95
SOLVAY MEXICANA	33 965 783,58				33 965 783,58
SOLVAY SILICA KOREA	41 760 822,92	65 221 861,58			106 982 684,50
RHODIA HOLDING LTD	1 198 717 544,37		-1 198 717 544,37		0,00
RHODIA NEW ZEALAND LTD	2 437 658,11				2 437 658,11
RHODIA P&S INDIA	1,00				1,00
SOLVAY SOLUTION ESPANA	118 799 517,54				118 799 517,54
RHODIA HONG KONG	1 631 163,17				1 631 163,17
SOLVAY CHEMICALS KOREA	25 199 455,65				25 199 455,65
RHODIA BRAZIL LTDA	385 955 174,81				385 955 174,81
SOLVAY CHINA CO LTD	69 818 505,15				69 818 505,15
SOLVAY HOLDING INC	2 605 361 801,21				2 605 361 801,21
RHODIA AMINES CHEMICALS PTE Ltd	256 860 696,11				256 860 696,11
	9 826 495 508,09	65 221 861,58	-1 198 717 544,37	261 649,60	8 693 261 474,90
Total	9 829 379 413,21	65 221 861,58	-1 198 717 544,37	0,00	8 695 883 730,42

III.5 – Créances rattachées à des participations

L'emprunt de 50 MEUR octroyé en décembre 2016 à Solvay Silica Korea a été remboursé par compensation lors de l'augmentation de capital de juillet 2019. Les intérêts courus à cette date ont été payés par la filiale.

III.6 – Stocks – Les Quotas de CO²

Non applicable

III.7 – Autres créances et autres dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts			437 139,10	40 618,22	396 520,88	
Autres immobilisations financières			730 842,86	585 729,06	145 113,80	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			1 167 981,96	626 347,28	541 634,68	
Clients douteux ou litigieux			402 783,11	402 783,11		
Autres créances clients			560 514,72	560 514,72		
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés			83 379,32	83 379,32		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			41 567,16	41 567,16		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		56 003 356,61	3 689 816,41	52 313 540,20	
	Taxe sur la valeur ajoutée		641 365,31	641 365,31		
	Autres impôts					
	Etat - divers		5 914,41	5 914,41		
Groupes et associés			159 544 211,86	159 544 211,86		
Débiteurs divers			271 271,21	271 271,21		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			217 554 363,71	165 240 823,51	52 313 540,20	
Charges constatées d'avance			78 518,57	78 518,57		
TOTAL DES CREANCES			218 800 864,24	165 945 689,36	52 855 174,88	
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice			50 000 000,00			
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de l'origine						
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers			2 720 231 117,79	1 720 088 547,36	1 000 142 570,43	
Fournisseurs et comptes rattachés			3 028 244,64	3 028 244,64		
Personnel et comptes rattachés			3 989 634,01	3 989 634,01		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			1 952 735,31	1 952 735,31		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée		276 141,18	276 141,18		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts		311 053,30	311 053,30		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			6 200,00	6 200,00		
Groupes et associés			140 724 424,41	140 724 424,41		
Autres dettes			5 605 031,43	5 605 031,43		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAL DES DETTES			2 876 124 582,07	1 875 982 011,64	1 000 142 570,43	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice			325 000 000,00			

III.8 – Produits à recevoir et charges à payer

	2019	2018
Produits à recevoir	Montant	Montant
Quote-part de bénéfice Rhodia Participations à recevoir	0	30 291 879
Intérêts courus à recevoir sur prêts	0	81 733
Clients - Factures à établir	481 695	4 361 407
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	14 555	1 747
Autres produits à recevoir	0	0
TOTAL	496 251	34 736 766

Charges à payer	Montant	Montant
Intérêts courus à payer sur emprunts	32 915 878	33 440 835
Fournisseurs - Factures non parvenues	779 642	1 522 996
Personnel - Charges à payer	3 610 876	4 958 537
Organismes sociaux - Charges à payer	890 862	870 631
Etat - Charges à payer	36 081	305 751
Clients - Avoirs à établir	5 039 378	6 935 287
TOTAL	43 272 717	48 034 038

III.9 – CHARGES A REPARTIR

Néant

III.10 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2019, les valeurs mobilières de placement sont composées exclusivement d'actions propres pour 290 KEUR, sans changement par rapport à l'année dernière.

L'évolution du poste relatifs aux actions propres ainsi que les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont détaillées dans les notes III.12 « Capitaux propres » et V.10 « Paiement en actions et assimilés »

III.11 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Dans les livres au 31 décembre 2019, les charges constatées d'avance exclusivement des primes d'assurance constatées d'avance pour 78 KEUR.

Il n'y a aucun produit constaté d'avance.

III.12 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2019, le capital social de la société est de 148 919 600 euros, constitué de 148 919 600 actions d'un montant nominal de 1 euro.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a eu aucune levée d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution d'actions de performance arrivés à terme ayant généré l'émission d'actions nouvelles.

Au 31 décembre 2019, Solvay France SA détient 37 374 actions propres (comptabilisées en Valeurs Mobilières de Placement) rachetées au cours de l'exercice 2011 suite à l'exercice d'une option d'achat prise en 2009 en vue de couvrir le plan 2009 d'option d'Achat d'actions.

III.12.1 – Tableau de variation des capitaux propres

(milliers d'euros)	Au	Affectation	Résultat 2019	Dividendes	Autres Mouvements	Au
	31 décembre 2018	du résultat 2018				31 décembre 2019
Capital social	148 920					148 920
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 119 171					1 119 171
Réserve légale	57 458					57 458
Autres réserves	158 619					158 619
Report à nouveau	440 749	184 635				625 384
Résultat de l'exercice	184 635	(184 635)	971 564			971 564
Capitaux propres	2 109 551	-	971 564	-	-	3 081 115

III.12.2 – Détail des catégories de titres

Catégorie des titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	148 919 600			1,00 €

III.13 – Autres fonds propres

Néant

III.14 – Emprunts et dettes financières diverses

Nature emprunts et dettes financières diverses	Montant (K€) 2019	Montant (K€) 2018
1681 - Emprunts CT		0
1680 - Emprunts LT	1 000 315	1 000 422
1711 - Emprunts LT - Ech à -1 an	1 687 000	2 012 000
1688 - Interêts à payer	32 916	33 441
5122 - Banques	0	1
TOTAL	2 720 231	3 045 863
Dont entreprises liées		
- Solvay SA Treasury Dpt (ex-CICC)	1 687 039	2 012 563
- Solvay Participations France SAS		0
- Solvay Finance SA	1 032 875	1 032 875
- Solvay SA		0
	2 719 914	3 045 438
Nature autres dettes	Montant (K€) 2019	Montant (K€) 2018
Clients - Avoirs à établir	5 039	6 935
C/C d'intégration fiscale	140 724	155 057
Fonds de trésorerie	0	79 286
C/C SCI Solsar Immo	3 005	3 048
Autres tiers créditeurs	566	4 557
TOTAL	149 334	248 883
Dont entreprises liées		
- Avoirs à établir	5 039	6 935
- C/C d'intégration fiscale	140 724	155 057
- SCI Mouguerre	32	238
- SCI Solsar Immo	3 005	3 048
- Solvay Solutions España	0	3 806
- Solvay SA Treasury Dpt (ex-CICC)	0	79 286
	148 801	248 371

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV.1 – Résultat d'exploitation

(milliers d'euros)	2019	2018
Prestations facturées aux entreprises liées	42 920	77 029
Impôts et taxes	(2 876)	(1 830)
Charges de personnel hors retraite	(16 024)	(18 682)
Charge nette(-)/produit net(+) de retraite	(5 851)	(707)
Autres charges et produits d'exploitation	(29 270)	(59 143)
Résultat net d'exploitation	(11 101)	(3 334)

Le chiffre d'affaires de Solvay France consiste essentiellement en la facturation de prestations de services généraux et support à des sociétés du Groupe. Il est proportionné aux consommations de l'exercice, ce qui explique sa baisse significative en 2019

La variation du résultat d'exploitation s'explique également par :

- Une hausse des retenues à la source sur les dividendes étrangers d'environ 1 MEUR liée aux dividendes coréens perçus sur l'exercice.
- Une hausse des charges de retraite liée à la baisse de 1 point du taux d'actualisation
- Une reprise nette à la provision pour R&C de restructuration liée à l'abandon du projet de simplification d'environ 4 MEUR (alors qu'en 2018, ce projet générerait une dotation nette de 8 MEUR)

IV.2 – Détail des transferts de charges

Néant

IV.3 – Résultat financier

IV.3.1 – Détail du résultat financier

(milliers d'euros)	2019	2018
Dividendes sur participations	543 235	74 709
<i>Dont</i>		
<i>Solvay Chemicals Korea CO</i>	19 034	6 894
<i>Solvay GmbH</i>	464 517	-
<i>SEMCODA</i>		8
<i>Solvay Solutions España</i>	3 318	1 736
<i>Rhodia Participations (Ajust Div N-1)</i>		371
<i>Solvin France</i>	34 056	31 572
<i>Solvay New Zealand</i>	4 079	-
<i>Rhodia Amines Co</i>	17 764	-
<i>Solvay Finance SA</i>	466	9 786
<i>Solvay Fluorés France</i>		14 637
<i>Solvay Opérations France</i>		9 704
Produits d'intérêts	1 729	3 027
Charges d'intérêts	(69 469)	(61 298)
Gains (pertes) de change nets	324	1 208
Variation provision dépréciation de titres	1 289 193	(90 583)
Variation provision risques filiales	370 604	(19 463)
Variation provision risque reversement PV cession prêt USD	13 018	11 231
Quote-part de résultat de la SNC Rhodia Participations	-	30 292
Autres produits (charges) financiers nets	(86)	
Total	2 148 548	(50 878)

- **Dividendes sur titres de participation**

Les dividendes reçus concernent des entreprises liées.

- **Produits et charges d'intérêts**

L'augmentation des charges d'intérêts entre 2018 et 2019 s'expliquent par la charge sur une année pleine des deux emprunts issus de la TUP de Solvay Finance France au 31 décembre 2018, soit 6,3 MEUR sur l'emprunt de 900 MEUR et 4,8 MEUR sur l'emprunt de 770 MEUR, devenu 520 puis 445 MEUR, compensée par les économies faites sur les emprunts remboursés en tout ou partie au 31 décembre 2018 soit 1 MEUR sur l'emprunt de 170 MEUR et 1,8 MEUR sur l'emprunt de 695 MEUR devenu 342 MEUR.

- **Résultat de change**

Il s'explique par la liquidation des positions en USD

IV.3.2 – Charges et produits financiers provenant des entreprises liées (1)

Nature des produits et charges financières avec les entreprises liées	Montants 2019 (K€)	Montants 2018 (K€)
Intérêts reçus cash pooling	381	530
Produits de participation (dividendes reçus)	543 235	104 992
Intérêts sur prêts	1 349	2 497
Total des produits financiers	544 964	108 019
Intérêts versés cash pooling	3 100	
Intérêts sur emprunts	66 366	61 294
Total des charges financières	69 466	61 294

(1) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des parts, et qui sont incluses dans son périmètre d'intégration globale

IV.4 – Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2019	2018
Pénalités fiscales et sociales	-	(4)
Restitution amendes fiscales	-	46
Résultat sorties Immo incorporelles & corporelles	-	-
Résultat sorties Immo financières	(1 198 718)	193 818
Variation except nette des provisions pour R&C	(1 268)	150
Exercice clauses de garantie de passif	-	(1 263)
Abandon de créance	(791)	-
Régularisation CA (fees/garanties suite à ctrl fiscal)	-	7 798
Divers	-	-
Total	(1 200 777)	200 545

IV. 5 – Impôt sur les sociétés

Depuis l'année 1999, Solvay France SA bénéficie du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration comprend 20 sociétés en 2019 contre 18 en 2018

Au 31 décembre 2019, l'impôt représente un produit de 35 MEUR et se décompose comme suit :

- Charge d'impôt 2019 du Groupe due à l'Etat : 0 EUR
- Produit d'impôt 2019 reçu des filiales bénéficiaires : +33,6 MEUR
- Ajustement impôt 2018 : 0 MEUR
- Produit d'impôt – Redressements : +1,3 MEUR

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 2 093 MEUR (en base) au 31 décembre 2019 (contre 2 104 MEUR au 31 décembre 2018) après l'imputation de 10,4 MEUR au titre de 2019 et 0,3 MEUR au titre de corrections d'exercices antérieurs.

En l'absence d'intégration fiscale, Solvay France SA aurait généré un déficit fiscal de 24,5 MEUR.

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 – Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Rubriques	Entreprises Liées (1) (K€)	Participations (2) (K€)
Actif Immobilisé		
Participations	8 693 261	2 622
Créances rattachées à des participations	0	0
Prêts & autres immobilisations financières	0	0
Total Actif Immobilisé	8 693 262	2 622
Actif Circulant		
Créances clients et comptes rattachés	538	7
Autres créances	158 677	0
Total Actif Circulant	223 669	7
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	2 719 914	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 044	0
Autres dettes	145 764	3 037
Total Dettes	2 866 721	3 037

(1) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des parts, et qui sont incluses dans son périmètre d'intégration globale

(2) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, des parts, et qui ne sont pas incluses dans le renvoi précédent

V. 2 – Engagements financiers et autres engagements

V.2.1 – Engagements financiers

Dans le cours normal de son activité, la Société peut être amenée à consentir au profit de tiers des garanties couvrant les engagements de ses filiales à l'égard de ces derniers.

Rubriques	Montant (€)	dont envers entreprises liées (1)	dont envers participations (2)	dont envers dirigeants	Dont engagement de pension à couvrir au titre de l'ordonnance n°2015-839 du 9 juillet 2015
ENGAGEMENTS RECUS					
a) avals, cautions, et garanties reçus	-				
b) Garantie reçue au titre de la sécurisation des rentes	10 253 062	10 253 062			10 253 062
TOTAL	10 253 062	10 253 062	-	-	10 253 062
ENGAGEMENTS DONNES					
a) effets escomptés non échus	-				
b) avals, cautions, et garanties donnés	-				
c) engagements en matière de pension, d'indemnité de départ à la retraite, de mutuelle des retraités et de pénibilité	187 232 753	84 702 138			102 530 615
e) dettes garanties par des sûretés réelles	-				
f) commandes sur fournisseurs d'immobilisations	-				
g) engagements locations non résiliables	-				
TOTAL	187 232 753	84 702 138	-	-	102 530 615

(1) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des parts, et qui sont incluses dans son périmètre d'intégration globale

(2) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, des parts, et qui ne sont pas incluses dans le renvoi précédent

L'engagement en matière de pension et de retraite envers des entreprises liées correspond à la garantie de 10% donnée à ses filiales Rhodia Chimie, Rhodia Opérations, Solvay Energy Services, Rhodanyl, Solvay Fluorés France, Solvin France, Solvay Specialty Polymers France et Solvay Opérations France au titre de l'ordonnance N° 2015-839 du 9 juillet 2015.

V.2.2 – Engagements financiers en matière de crédit-bail

Néant

V.2.3 – Engagements financiers liés aux instruments financiers dérivés

La politique de Solvay France SA consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats. Cette exposition est gérée par le biais de contrats de change au comptant auprès de Solvay SA Treasury Dept.

Il n'y a pas de produits dérivés ouverts au 31 décembre 2019

V.2.4 – Autres engagements

Les cessions intervenues au cours des exercices antérieurs s'accompagnent de garanties usuelles en matière comptable, fiscale, sociale et environnementale.

Solvay France SA est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans l'exercice normal de son activité.

Solvay France SA estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

V.3 – Ventilation de l'effectif moyen

	2019	2018
Cadres	58	65
Non cadres	14	17
Total	72	82

V.4 – Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Sans objet suite à la fin du dispositif (Cf § II.19)

V.5 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le rapport annuel consolidé du groupe mentionne les honoraires versés aux commissaires aux comptes. En conséquence, les montants ne sont pas repris dans la présente annexe comptable.

V.6 – Identité de la société consolidante

Dénomination et siège social	Forme	Méthode de consolidation
SOLVAY SA 310 rue de Ransbeek 1120 Bruxelles Belgique	Société anonyme	Globale

V.7 – Liste des filiales et des participations

Libellé des filiales	Capital Social	Capitaux Propres (Hors résultat de l'exercice)	% détention	Valeur Brute comptable	Valeur Nette Comptable	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé
	En K€	En K€		En K€	En K€	En K€	En K€
1/ Filiales françaises (données statutaires)							
Barytine de Chaillac	300	26	100,00%	90	0	0	-101
SCI Solsar	2	2	93,75%	2	2	14	10
SCI Mouguerre	2	2	93,75%	2	2	0	-34
Solvay Fluorés France	4 268	11 796	100,00%	4 754	4 754	75 240	6 181
Solvay Specialty Polymers	3 125	70 527	100,00%	479 086	479 086	170 624	33 473
Solvay Opérations France	9 167	32 546	100,00%	10 253	10 253	221 365	6 282
Solvay Finance SA	225	248	99,99%	225	225	0	568
Solvay Energie France SAS	258	636	100,00%	537	537	21 007	415
Rhodianyl	255 900	244 566	100,00%	615 246	404 969	0	121 665
Solvin France SAS	12 717	38 930	100,00%	398 100	398 100	156 261	32 719
Cytec Process Materials Toulouse	16	-4 080	100,00%	18 390	0	13 813	-3 463
Solvay Energy Services SAS	33 000	30 658	100,00%	1 139 000	159 844	816 403	3 736
Rhodia Energy GHG	691	397	100,00%	877 550	439	110	38
Rhodia Participations	110 231	110 234	100,00%	110 234	110 234	0	13 388
Rhodia Chimie	28 837	-33 767	100,00%	84 083	0	23 298	-7 835
Total filiales françaises	458 737	93 843 136		3 737 553	1 568 445	1 498 135	207 042
2/ Filiales étrangères (données IFRS)							
Solvay GmbH	283 666	245 459	89,74%	1 348 036	1 348 036	66	-5 501
Solvay Holding Inc	8	6 797 363	62,74%	2 605 362	2 605 362	24 501	51 232
Solvay Silica Korea	101 130	69 626	100,00%	106 983	14 751	51 212	-10 034
Solvay New Zealand	1 801	2 726	100,00%	2 438	2 438	4 627	908
Rhodia Colombia Ltd (1)	357	1 735	90,01%	1 065	1 065	4 903	361
Solvay Solution Espana	16 783	15 035	100,00%	118 800	17 173	85 566	3 799
Rhodia de Guatemala SA (1)	14	-29	99,17%	12	12	533	48
Rhodia Amines Chemicals Co Ltd	315 712	284 950	100,00%	256 861	256 861	0	196 712
Rhodia Hong Kong	640	643	100,00%	1 631	904	0	260
Rhodia Ecuador (1)	223	87	99,00%	291	114	657	6
Solvay Chemicals Korea	19 597	69 437	60,71%	25 199	25 199	296 097	18 640
Rhodia Brazil Ltda	46 395	79 238	100,00%	385 955	123 798	40 344	-51 357
Rhodia China co Ltd	79 565	158 151	100,00%	69 819	69 819	130 111	12 822
Rhodia de Venezuela (1)	0	0	100,00%	755	1	1	0
Total filiales étrangères	865 890	7 724 421		4 923 205	4 465 533	638 617	217 898
Filiales détenues à 50% et moins							
Filiales françaises				397	283		
Filiales étrangères				34 729	25 264		
Total Filiales détenues à 50% et moins	0	0	0	35 126	25 547	0	0
Total titres de participations	1 324 628	101 567 557	0	8 695 884	6 059 526	2 136 752	424 940

(1) Sociétés non consolidées – données 2018

V.8 – Rémunération et autres avantages acquis ou versés aux dirigeants

Cette indication n'est pas fournie dans la mesure où elle reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction

V.9 – Transactions conclues avec des parties liées

Solvay France SA réalise des transactions non significatives, ou conclues à des conditions normales, ou exclues du champ d'application tel que décrit dans le règlement ANC 2010-02 et 2010-03 avec des parties liées.

V.10 – Paiement en action et assimilés

Tous les plans d'options de souscription d'actions ou d'attribution gratuites d'actions ayant été soldés sur les exercices précédents, et aucun nouveau plan n'ayant été consenti par le Conseil d'Administration de Solvay France sur l'exercice, il n'y a donc pas de plans en vigueur au 31 décembre 2019.

VI – PASSIFS EVENTUELS

Sur la base des informations disponibles, la Direction de Solvay France estime qu'il n'y a pas de passifs probables autres que ceux provisionnés au 31 décembre 2019

VII – EVENEMENT POST CLOTURE

Suite à l'annonce fin 2017 par le groupe Solvay de la cession des activités Performance Polyamides à l'échelle mondiale, et aux accords conclus entre le groupe BASF, le groupe Domo et le groupe Solvay, SOLVAY FRANCE a cédé le 31 janvier 2020 :

- la totalité du capital de la société Domo Polymer Solutions Spain, S.L. (précédemment dénommée Solvay Solutions España), soit 2.792.500 parts sociales, à Domo Chemicals GmbH, une société allemande contrôlée par le groupe Domo ;
- la totalité de la participation qu'elle détenait dans la société Solvay Chemicals Korea Co., Ltd., soit 3.090.280 parts sociales, à BASF Beteiligungsgesellschaft mbH, une société allemande contrôlée par le groupe BASF ;
- la totalité de la participation qu'elle détenait dans la société Rhodia Polymers & Specialties India Private Limited, soit une part sociale, à BASF SE, une société allemande contrôlée par le groupe BASF.

Par ailleurs, le Groupe Solvay a pris des décisions stratégiques fin 2019 concernant notamment l'avenir de son site parisien. Ces décisions sont adaptées à l'évolution du contexte du Groupe.

Ainsi, le site Solvay sis au 25 rue de Clichy à Paris (9ème) fermera courant 2020.

Par conséquent, il a été décidé de transférer au 31 mars 2020 le siège social de la Société sur le site Solvay sis à Aubervilliers 93300, 52 rue de la Haie Coq.

En janvier 2020, la société a réduit ses engagements de retraite.

Cela a consisté en l'externalisation d'une partie de ses engagements retraite auprès d'un tiers assureur.

En contrepartie; la société a procédé au paiement auprès de l'assureur des arrérages de rentes viagères pour un montant de 29 MEUR

Crise sanitaire du coronavirus - L'épidémie Covid 19 qui a démarré en Chine en décembre 2019 et qui s'est ensuite répandue dans le reste du monde expose Solvay au risque de ralentissement de ses activités.

A ce stade il est difficile d'en mesurer les impacts ; Le groupe met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients.

SOLVAY FRANCE
Société anonyme au capital de 148 919 600 €
Siège social : 52 rue de la Haie Coq, 93300 Aubervilliers
352 170 161 RCS Bobigny
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2021

—————
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
—————

Le 30 juin 2021 à 9h00, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale mixte, au siège social, sur première convocation.

Tous les actionnaires nominatifs, ainsi que le Commissaire aux comptes, ont été convoqués par lettres individuelles dans les conditions requises par la loi.

Monsieur François PONTAIS, Président-Directeur Général, préside l'Assemblée.

Madame Corinne CROS, représentante de Deloitte et Associés, Commissaire aux comptes, est absente et excusée.

(Constitution du bureau)

Il est tout d'abord procédé à la constitution du bureau.

Sont appelés comme scrutateurs :

- Monsieur Louis d'Oreye, représentant de SOLVAY PARTICIPATIONS BELGIQUE, qui détient 125 524 712 actions,
- et Monsieur Louis d'Oreye, représentant de Solvay SA, qui détient 23 287 660 actions,

tous deux présents à l'Assemblée, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau est ainsi constitué du Président-Directeur Général, Monsieur François PONTAIS, de Monsieur Louis d'Oreye et de Monsieur Richard VERLAQUE.

Monsieur Richard VERLAQUE assure les fonctions de Secrétaire.

(Ouverture de l'Assemblée)

Il apparaît que, à l'ouverture de l'Assemblée, le nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société est de 148 882 226 et que les actionnaires présents, représentés en salle ou ayant voté par correspondance détiennent 148 812 372 droits de vote, soit 99,95 %.

Le Secrétaire indique que sont notamment déposés sur le bureau et/ou à la disposition des actionnaires les documents prévus par la loi :

- Avis de convocation et documents comprenant les informations prévues aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce,
- Copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires inscrits au nominatif et au Commissaire aux comptes,
- Comptes annuels clos le 31 décembre 2020,
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes clos le 31 décembre 2020,
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Texte des projets de résolutions,
- Feuille de présence de l'Assemblée,
- Statuts de la Société et projets de statuts mis à jour,
- Liste des actionnaires inscrits au nominatif.

Il indique également que les documents prévus par la législation en vigueur ont été, selon le cas, soit adressés aux actionnaires, soit tenus à leur disposition dans les délais légaux.

Ordre du jour

Le Président-Directeur Général présente l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer et qui est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration / Rapport Général du Commissaire aux Comptes / Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020 (**première résolution**)
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (**deuxième résolution**)
- Approbation du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce (**troisième résolution**)
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur (**quatrième résolution**)
- Mise à jour des statuts (**Cinquième résolution**)
- Pouvoirs (**Sixième résolution**)

Après présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée par le Président-Directeur Général, et suivant l'usage, l'Assemblée dispense ce dernier de la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des projets de résolution.

(Séance de réponses aux questions)

S'ouvre alors une séance de réponses aux questions.

Dans un premier temps, le Président-Directeur Général indique qu'aucune question écrite n'a été adressée à la Société.

Puis, intervient la séance de réponses aux questions des actionnaires en salle. Personne ne demandant la parole, le Président-Directeur Général propose alors de passer au vote.

(Quorum définitif – Votes)

Monsieur Richard VERLAQUE indique les chiffres définitifs du nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance :

- 2 actionnaires,
- représentant 148 812 372 droits de vote,
- soit 99,95 % des droits de vote.

Le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Richard VERLAQUE présente les résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Puis il est procédé au vote sur chacune des résolutions suivantes :

Vote des résolutions

Première résolution - (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020)

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2020, approuve, dans toutes leurs parties et tels qu'ils lui sont présentés, lesdits rapports et lesdits comptes sociaux de l'exercice 2020, qui font ressortir une perte comptable de 671 193 157,85 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise (148 812 372 voix pour / 0 voix contre / 0 voix s'abstenant).

Deuxième résolution - (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 fait ressortir une perte comptable de 671 193 157,85 euros, approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du montant distribuable comme suit:

-	Report à nouveau bénéficiaire	1 596 947 883,38 EUR
-	Perte de l'exercice	-671 193 157,85 EUR
-	Montant disponible	925 754 725,53 EUR
<u>Affectation</u>		
-	Report à nouveau bénéficiaire	925 754 725,53 EUR

Conformément aux dispositions de la loi, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à l'abattement prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts :

	En 2017	En 2018	En 2019
Dividende par action	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>

Cette résolution est adoptée à la majorité requise (148 812 372 voix pour / 0 voix contre / 0 voix s'abstenant).

Sixième résolution – (Pouvoirs)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur, consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou des résolutions complémentaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise (148 812 372 voix pour / 0 voix contre / 0 voix s'abstenant).

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



Le Président Directeur Général

SOLVAY FRANCE

Société anonyme

52 rue de la Haie Coq
93300 AUBERVILLIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOLVAY FRANCE

Société anonyme

52 rue de la Haie Coq
93300 AUBERVILLIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société SOLVAY FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLVAY FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participations : Votre société évalue le montant net des titres de participation figurant au bilan selon les modalités décrites dans la note "II.1.6.2.1 - Immobilisations financières - Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations - titres de participation" de l'annexe. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à apprécier l'évaluation qui en résulte.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 juin 2021

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Guillaume VILLARD

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 408 507,09	254 492,51	1 154 014,58	1 154 045,38
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	384 460,58	384 460,58		
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	1 792 967,67	638 953,09	1 154 014,58	1 154 045,38
Terrains	22 306,71		22 306,71	22 306,71
Constructions	1 770 686,42	1 268 946,78	501 739,64	809 774,62
Installations techniques, matériel	310 708,65	219 493,21	91 215,44	149 056,49
Autres immobilisations corporelles	2 050 738,78	1 765 961,15	284 777,63	406 448,49
Immobilisations en cours	39 791,00		39 791,00	56 812,00
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	4 194 231,56	3 254 401,14	939 830,42	1 444 398,31
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	8 695 883 730,42	2 636 358 112,77	6 059 525 617,65	5 903 828 517,38
Créances rattachées à des participations				50 081 733,33
Autres titres immobilisés	411,60	302,15	109,45	109,45
Prêts	437 139,10		437 139,10	365 023,56
Autres immobilisations financières	730 842,86		730 842,86	705 831,64
TOTAL immobilisations financières	8 697 052 123,98	2 636 358 414,92	6 060 693 709,06	5 954 981 215,36
Total Actif Immobilisé (II)	8 703 039 323,21	2 640 251 769,15	6 062 787 554,06	5 957 579 659,05
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	101 374,00		101 374,00	98 112,00
Clients et comptes rattachés	963 297,83	458 323,59	504 974,24	4 362 977,48
Autres créances	216 591 065,88		216 591 065,88	161 143 210,51
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	217 554 363,71	458 323,59	217 096 040,12	165 506 187,99
Valeurs mobilières de placement	290 162,51		290 162,51	290 162,51
(dont actions propres:)				
Disponibilités				
TOTAL Disponibilités	290 162,51		290 162,51	290 162,51
Charges constatées d'avance	78 518,57		78 518,57	55 200,35
TOTAL Actif circulant (III)	218 024 418,79	458 323,59	217 566 095,20	165 949 662,85
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	898,23		898,23	803,87
Total Général (i à vi)	8 921 064 640,23	2 640 710 092,74	6 280 354 547,49	6 123 530 125,77

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 108 262 966,00)	148 919 600,00	148 919 600,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 119 171 028,93	1 119 171 028,93
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	57 457 677,98	57 457 677,98
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)	1 152 300,00	1 152 300,00
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	157 466 502,32	157 466 502,32
TOTAL Réserves	216 076 480,30	216 076 480,30
Report à nouveau	625 383 518,70	440 748 759,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	971 564 364,68	184 634 759,38
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 081 114 992,61	2 109 550 627,93
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	200 012 668,93	582 144 095,48
Provisions pour charges	120 082 014,98	124 789 595,18
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	320 094 683,91	706 933 690,66
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		897,54
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	2 720 231 117,79	3 045 862 488,55
TOTAL Dettes financières	2 720 231 117,79	3 045 863 386,09
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 028 244,64	3 446 431,66
Dettes fiscales et sociales	6 529 563,80	8 843 799,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 200,00	
Autres dettes	149 334 326,66	248 883 067,92
TOTAL Dettes d'exploitation	158 898 335,10	261 173 298,79
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	2 879 129 452,89	3 307 036 684,88
Ecarts de conversion passif (V)	15 418,08	9 122,30
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	6 280 354 547,49	6 123 530 125,77

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	13 821 551,21	29 098 349,65	42 919 900,86	77 028 815,22
Chiffres d'affaires nets	13 821 551,21	29 098 349,65	42 919 900,86	77 028 815,22
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			16 069 301,43	13 387 744,55
Autres produits			87,36	0,45
Total des produits d'exploitation (I)			58 989 289,65	90 416 560,22
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			33 398 281,38	49 716 467,91
Impôts, taxes et versements assimilés			2 875 681,90	1 830 472,87
Salaires et traitements			10 904 308,15	13 440 559,67
Charges sociales			11 514 877,35	8 311 884,38
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	544 389,69	563 345,90
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	54 963,92	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 793 591,80	19 887 494,55
Autres charges			3 714,88	5,51
Total des charges d'exploitation (II)			70 089 809,07	93 750 230,79
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-11 100 519,42	-3 333 670,57
Bénéfice attribué ou perte transférée			8 413,27	8 737,18
Perte supportée ou bénéfice transféré			31 958,18	238 469,36
Produits financiers de participations			543 615 409,48	105 530 657,17
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 348 572,00	2 496 816,67
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 748 367 457,88	16 531 936,66
Différences positives de change			1 906 294,47	3 267 102,79
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			2 295 237 733,83	127 826 513,29
Dotations financières aux amortissements et provisions			75 552 014,03	115 348 200,12
Intérêts et charges assimilés			69 555 179,26	61 298 020,01
Différences négatives de change			1 582 483,43	2 058 946,79
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			146 689 676,72	178 705 166,92
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			2 148 548 057,11	-50 878 653,63
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 137 423 992,78	-54 442 056,38

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	179,47	7 843 805,78
Produits exceptionnels sur opérations en capital	261 650,78	516 306 134,49
Reprises sur provisions et transferts de charges	179 753,02	536 683,00
Total des produits exceptionnels (VII)	441 583,27	524 686 623,27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	790 985,00	1 266 878,31
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 198 979 193,97	322 488 077,38
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 448 131,88	386 742,29
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 201 218 310,85	324 141 697,98
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-1 200 776 727,58	200 544 925,29
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-34 917 099,48	-38 531 890,47
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 354 677 020,02	742 938 433,96
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 383 112 655,34	558 303 674,58
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	971 564 364,68	184 634 759,38

ANNEXE

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

I.1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Solvay France SA (ci-après « Solvay France SA » ou « la Société ») est membre du Groupe Solvay, groupe de spécialités chimiques. Le début de son activité date de septembre 1989 et elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris depuis le 18 février 1994.

Elle a une activité de holding financière et fournit également des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation de filiales et/ou GBU du Groupe Solvay.

I.2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 29 mars, la Société a perçu le remboursement de la prime d'émission versé par sa filiale allemande Solvay GmbH pour un montant de 358,9 MEUR

Le 25 mai pour 250 MEUR, puis le 17 juillet pour 75 MEUR, la Société a remboursé partiellement l'emprunt de 770 MEUR, le portant ainsi à 445 MEUR.

En juillet, la Société a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital de sa filiales coréenne Solvay Silica Korea pour 65,2 MEUR, dont 50 MEUR par compensation du prêt octroyé à la filiale, le solde par versement en numéraire

Le Groupe Solvay a annoncé le 23 Octobre 2019 la refonte du projet de simplification Citylight présenté le 29 mars 2018.

Le CIR de l'année 2018 a été cédé à un établissement financier pour un montant de 25,7 MEUR

Le 9 décembre, la société a cédé à Solvay SA la participation qu'elle détenait dans la filiale britannique Rhodia Holding Ltd.

Solvay SA a étendu le terme du solde des emprunts de 695 MEUR, soit 342 MEUR, de 770 MEUR, soit 445 MEUR et de 900 MEUR jusqu'au 30 Juin 2020.

I.3 – COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2019.

I.4 - CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes de SOLVAY France arrêtés au 31 décembre 2019 font apparaître un bénéfice net de 971 564 365 €, et des capitaux propres positifs de 3 081 114 993 €.

Les capitaux propres de la société étant positifs et supérieurs à la moitié du capital social nous n'avons pas de problématique de continuité d'exploitation.

Le financement de l'activité de la société est assuré par le groupe SOLVAY sous forme d'avance en compte courant groupe.

Par ailleurs, à la clôture de l'exercice, le groupe SOLVAY considère disposer de sources de financement suffisantes pour permettre à ses filiales de poursuivre leurs activités dans des conditions normales d'exploitation.

En conséquence, la direction de la société estime que l'établissement des comptes selon la convention de base de continuité d'exploitation reste approprié.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément au règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général et aux principes comptables généralement admis en France

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La devise d'établissement des comptes est l'euro.

II.1 – ACTIFS IMMOBILISES

II.1.1 – Immobilisation incorporelles

II.1.1.1 - Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont générées en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues à titre d'apport.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle comprend son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables sous déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations incorporelles ou à leurs financements ne sont pas inclus, le cas échéant, dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les frais de recherche et développement sont traités en charge.

Il est à noter que les marques acquises sont immobilisées. Les frais de renouvellement des marques créées ou acquises sont immobilisés lorsqu'ils sont supportés par Solvay France SA.

II.1.1.2 – Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements (immobilisations incorporelles)

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont calculés sur une durée d'utilisation des actifs selon la méthode linéaire.

A titre indicatif, les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Concessions, brevets, licences et logiciels	5 ans
---	-------

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les dotations aux amortissements et les dotations aux amortissements pour dépréciation sont comptabilisées en charges d'exploitation au compte de résultat.

Les marques acquises dont la durée n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties.

II.1.1.3 – Traitement comptable du mali technique de fusion

• Comptabilisation du mali technique de fusion

En application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015, le mali technique de fusion est alloué aux différents actifs apportés concernés comme suit (Art 745-5 du PCG) :

- Si le mali technique est supérieur à la somme des plus-values latentes, estimées de manière fiable, sur les éléments d'actif identifiés hors fonds commercial, il est affecté aux actifs apportés et le montant résiduel au fonds commercial ;
- Si le mali technique est inférieur à la somme des plus-values latentes, estimées de manière fiable, sur les éléments d'actif identifiés hors fonds commercial, il est affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes.

Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actifs concernés afin de faciliter son suivi dans le temps (Art 745-6 du PCG) dans les catégories suivantes

- Mali de fusion sur actifs incorporels
- Mali de fusion sur actifs corporels
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actifs circulants

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5

• Amortissement et dépréciation du mali technique de fusion

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté (Art 745-7 du PCG)

Dépréciation (Art 745-8 du PCG)

Chaque quote-part de mali affectée à un actif sous-jacent subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part de mali affectée. La dépréciation est imputée en priorité sur la quote-part du mali technique. Les dépréciations sur le fonds commercial incluent donc également les dépréciations sur la partie du mali technique affectée au fonds commercial.

Dispositions applicables au mali technique résiduel affecté au fonds commercial (Art 745-8 du PCG)

Le mali technique résiduel affecté au fonds commercial suit les règles d'amortissement et de dépréciation applicables aux fonds commerciaux. S'il fait l'objet d'une dépréciation, aucune reprise de dépréciation n'est possible.

Les amortissements et dépréciations du mali technique sont comptabilisés dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs concernés afin de faciliter son suivi dans le temps (Art 745-9 du PCG) dans les catégories suivantes :

- Amortissement du mali de fusion sur actifs incorporels
- Dépréciation du mali de fusion sur actifs incorporels
- Amortissement du mali de fusion sur actifs corporels
- Dépréciation du mali de fusion sur actifs corporels
- Dépréciation du mali de fusion sur actifs financiers

• **Traitement du mali technique de fusion en cas de sortie de l'actif sous-jacent**

En cas de cession, d'apport ou de toute autre opération relative à l'actif sous-jacent auquel le mali technique est affecté, ce dernier suit le même traitement que l'actif sous-jacent (Art 745-10 du PCG)

II.1.1.4 – Traitement comptable des bonis de fusions

Le boni dégagé lors d'opérations de fusion ou de transmission universelle de patrimoine (écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de cette participation) est comptabilisé dans les capitaux propres au sous compte intitulé « boni de fusion ou de confusion » du compte 1042 « Prime de fusion ».

II.1.2 – Immobilisations corporelles

II.1.2.1 – Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont générées en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues à titre d'apport.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables sous déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements,
- les frais accessoires hors frais d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations corporelles ou à leurs financements ne sont pas inclus, le cas échéant, dans le coût d'entrée des immobilisations.

II.1.2.2 – Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements corporels

Conformément aux règlements 2002-10 et 2004-6 du CRC, les immobilisations sont comptabilisées par composants, les amortissements économiques des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilisation des biens selon la méthode linéaire.

Les dotations aux amortissements et les dotations aux amortissements pour dépréciation sont comptabilisées en charges d'exploitation au compte de résultat.

A titre indicatif, les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

TERRAINS	
Terrains	Non amorti
CONSTRUCTIONS	
Agencements et aménagements des constructions, infrastructures	10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Autres	10 ans

La société n'applique pas de calcul d'amortissement dégressif.

II.1.3 – Comptabilisation des immobilisations par composants

Non applicable

II.1.4 – Comptabilisation des pièces de rechange immobilisables

Non applicable

II.1.5 – Appréciation de la valeur d’actif

Les valeurs nettes comptables des actifs immobilisés sont revues de façon régulière pour tenir compte des circonstances ayant pu modifier de façon sensible les avantages économiques futurs que ces actifs produiront du fait de leur utilisation.

Une dépréciation exceptionnelle est calculée le cas échéant lorsque la rentabilité future estimée ne permet plus de couvrir leur valeur nette comptable de manière définitive.

La méthode retenue pour apprécier la rentabilité future est celle des cash-flows actualisés sur la durée de vie restante. Cette provision est reprise au prorata des amortissements pratiqués sur la durée de vie restante ou en cas d'amélioration de la rentabilité future estimée des installations.

II.1.6 – Immobilisations financières

II.1.6.1 – Modes et méthodes d'évaluation

Les titres de participation, les autres titres immobilisés ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont, le cas échéant, attachés au coût d'acquisition des titres et amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 5 ans conformément à l'avis CU CNC n° 2007-C du 15 juin 2007.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des intérêts courus non échus, sans actualisation de la créance.

II.1.6.2 – Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations

II.1.6.2.1 – Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, sont, le cas échéant, rattachés au coût d'acquisition des titres.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, la société évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation.

Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est supérieure au coût d'acquisition, aucune plus-value latente n'est comptabilisée.

Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, deux types de provisions peuvent être constitués :

- une provision pour dépréciation dans la limite de la valeur d'origine des titres ;
- une provision pour risque financier sur filiales pour le complément.

La valeur d'utilité des titres de participations est déterminée au cas par cas selon principalement 4 méthodes :

1/ Une valorisation est basée sur la valeur des « actifs nets » ;

2/ Pour les holdings (entités non opérationnelles) la valorisation est définie en fonction de la valeur de la quote-part des filiales détenues ;

3/ Pour les entités opérationnelles, on utilise soit un multiple d'Ebitda, soit une évaluation basée sur les DCF (Discounted Cash Flow). L'« Ebitda » correspond au résultat opérationnel annuel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements, dépréciation, autres charges et produits opérationnels.

4/ Dans certains cas particuliers la valorisation est basée sur une évaluation externe.

II.1.6.2.2 – Autres immobilisations financières

Une provision pour dépréciation des autres immobilisations financières est constituée, le cas échéant, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

II.2 – STOCKS ET ENCOURS DE PRODUCTION

Non applicable

II.3 – CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable ou un risque de non recouvrement.

Dans un souci de gestion de notre trésorerie, la majorité des créances clients sont cédées sans recours

II.4 – CHARGES A REPARTIR

Néant

II.5 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Néant

II.6– TITRES SUBORDONNES

Néant

II.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée dès que leur valeur liquidative est inférieure à la valeur nette comptable.

Les actions propres affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites ne font pas l'objet d'une dépréciation en fonction de la valeur du marché en raison de l'engagement de Solvay France S.A. d'attribuer ces actions aux salariés. Une provision est comptabilisée au passif (voir paragraphe II.11.2 ci-dessous).

Les actions propres non affectées aux plans d'attributions d'actions gratuites sont dépréciées si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur de marché à la date de clôture.

II.8 – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur.

II.9 – PROVISIONS

II.9.1 – Provisions pour litiges

Une provision pour litige est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources dans le futur, sans contrepartie au moins équivalente.

Pour chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, la probabilité de sortie de ressources et le montant du risque sont estimés à la date d'arrêté des comptes par la direction et le cas échéant après avis des conseils externes.

II.9.2 – Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration couvrent les coûts futurs liés aux restructurations décidées et annoncées et comprennent les coûts induits par les diverses mesures de départ mises en place, y compris certaines mesures de mise en préretraite. Les plans de restructuration comprennent des mesures de départs qui sont soit volontaires, c'est-à-dire sur proposition de l'employeur et sur acceptation du salarié, soit involontaires, c'est-à-dire à la seule initiative de l'employeur. Les mesures dites de départ involontaires sont provisionnées dès l'annonce officielle par la Direction aux instances représentatives du personnel concerné par le plan détaillé de mise en œuvre de ces mesures. Les mesures dites de départ volontaires prises dans le cadre de plans de restructuration sont enregistrées dans les comptes lorsqu'une sortie de ressources devient probable.

II.9.3 – Provisions pour risques liés à l'environnement

Dans le cadre de la recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises, la société comptabilise des provisions pour risques liés à l'environnement lorsqu'une obligation existe et que l'engagement des dépenses est estimée probable, sous réserve qu'elles puissent être estimées de manière fiable. La société évalue ces provisions au cas par cas au mieux de sa connaissance sur la base des informations disponibles. Du fait de l'horizon de prise en compte des coûts prévisibles, cette évaluation correspond à la valeur actuelle des dépenses futures déterminée en utilisant un taux sans risque et inflaté adapté à la période de la prévision. Le taux retenu au 31/12/2019 est de 1.75 %. L'effet des changements de taux est comptabilisé en « résultat d'exploitation »

Ainsi les dépenses environnementales correspondent aux dépenses effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ses activités à l'environnement. Ces coûts sont liés, entre autres ;

- à l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité ;
- à la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- à la préservation de la qualité de l'air et du climat ;
- à la réduction des émissions sonores, et ;
- à la protection de la biodiversité du paysage.

L'application de la définition générale d'une charge environnementale conduit à constater un passif environnemental dans les situations suivantes : une charge environnementale est inscrite en contrepartie d'un passif lorsqu'il est probable que le règlement d'une obligation présente, à caractère environnemental, résultant d'événements passés provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant auquel s'effectuera ce règlement peut être estimé de manière fiable.

La nature de cette obligation doit être clairement définie et peut relever de deux catégories :

- légale ou contractuelle : l'entreprise a l'obligation légale ou contractuelle de prévenir, et réduire ou de réparer les dommages causés à l'environnement, ou ;

- implicite : une obligation implicite naît à l'initiative même de l'entreprise, lorsqu'elle a pris l'engagement de prévenir, de réduire ou de réparer les dommages causés à l'environnement et peut difficilement éviter d'agir en ce sens parce qu'en raison des déclarations d'intention ou de politique générale qu'elle a pu faire ou de ses pratiques antérieures solidement établies, l'entreprise a indiqué à des tiers qu'elle prendrait à sa charge la responsabilité d'une telle dépense.

L'obligation de la société d'engager ces dépenses peut notamment être matérialisée par des arrêtés préfectoraux, des circulaires administratives, des injonctions de la DREAL ou par un engagement formel de la société vis-à-vis de tiers.

Selon la réglementation européenne, dans les cas extrêmement rares où il n'est pas possible de déterminer la meilleure estimation du passif environnemental avec une fiabilité suffisante, celui-ci doit être considéré comme passif éventuel, et à ce titre être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

II.9.4 – Provisions pour hausse de prix

Non applicable.

II.9.5 – Provisions pour grosses réparations

Non applicable.

II.9.6 – Provisions pour unités d'actions de performance (Profit Sharing Unit)

Le programme des Unités d'Actions de Performance (PSU) assure l'alignement avec la pratique du marché, ce qui permet à Solvay de rester compétitive afin d'attirer et de retenir des talents tout en offrant un outil plus performant pour inciter les dirigeants clés à contribuer à la réalisation des ambitions de la roadmap de Solvay.

Le plan PSU prévoit un paiement en cash au terme de trois ans sous réserve d'atteinte d'objectifs de performance préétablis (évolution à long terme de l'EBITDA et du CFROI sur base de cette période de trois ans), avec un ajustement de +/-20 % en fonction de la performance réelle par rapport aux objectifs initiaux préétablis. Le versement minimum peut varier entre zéro si la performance minimum requise ou le « seuil » n'est pas atteint, 80 % si le « seuil » minimum de performance est atteint et jusqu'à 120 % si la performance dépasse le plafond de performance préétabli.

Concernant les PSU, c'est également le Conseil d'Administration qui détermine l'enveloppe distribuable selon la valeur de clôture du titre Solvay à la date d'attribution. Le volume total de PSU disponible est ensuite attribué aux cadres supérieurs de la Société selon leur capacité attendue à contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs Solvay.

Les caractéristiques essentielles des PSU sont les suivantes :

- Le plan est purement basé sur le cash et ne comprend aucun transfert d'actions aux bénéficiaires ;
- Le plan prévoit les deux objectifs de rendement suivants : 50 % basé sur l'objectif d'EBITDA, aligné à la roadmap de Solvay, et 50 % basé sur l'objectif du CFROI ;
- Condition d'emploi jusqu'à la réalisation des objectifs de performance;
- Paiements en numéraire basés sur la valeur des actions Solvay à la date butoir.

II.10 – ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

La société évalue chaque année le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés ainsi qu'en matière de compléments de retraite accordés à certains bénéficiaires en activité ou déjà en retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Ces engagements sont provisionnés à la clôture de l'exercice.

Hypothèses	2019	2018
Taux actualisation	0,75%	1,75%
Taux d'augmentation des salaires	<u>Cadres :</u> - 5% jusqu'à 35 ans - 3,75% entre 35 ans et 40 ans - 3% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans <u>Non-cadres :</u> - 4,25% jusqu'à 35 ans - 3,50% entre 35 ans et 40 ans - 3,00% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans	<u>Cadres :</u> - 5% jusqu'à 35 ans - 3,75% entre 35 ans et 40 ans - 3% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans <u>Non-cadres :</u> - 4,25% jusqu'à 35 ans - 3,50% entre 35 ans et 40 ans - 3,00% entre 40 ans et 50 ans - 2,50% au-delà de 50 ans
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Hypothèse de départ du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié - CCN Chimie	Départ volontaire à l'initiative du salarié - CCN Chimie
Age de départ du salarié	Age d'obtention du taux plein - Loi Fillon	Age d'obtention du taux plein - Loi Fillon
Table de mortalité	Phase d'activité : TGH05 - TGF05. Phase de service des rentes viagères ACR et ARS (TGH05 et TGF05)	Phase d'activité : TGH05 - TGF05. Phase de service des rentes viagères ACR et ARS (TGH05 et TGF05)
Hypothèse de début d'activité	Age de début d'activité différents selon le statut des personnels (20 ans pour les non cadres et 24 ans pour les cadres)	Age de début d'activité différents selon le statut des personnels (20 ans pour les non cadres et 24 ans pour les cadres)

Les hypothèses liées à l'âge de départ à la retraite ont été modifiées suite à la réforme des retraites promulguée le 09/11/2010. Les bases de calcul des indemnités de départ à la retraite sont celles du 31 décembre 2018.

II.11 – GRATIFICATIONS D'ANCIENNETE et autres avantages à long terme

Suivant la recommandation CNC n°2003-R01 du 1^{er} avril 2003, les engagements de la société en terme de médailles de travail et autres avantages à long terme envers ses salariés sont intégralement provisionnés dans la rubrique « provisions pour charges ». L'estimation de ces engagements est fondée sur les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

II.11.1 - Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission. Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel.

II.11.2 - Options d'achat d'actions propres

Conformément à l'avis du CNC N° 2008-17 du 6 novembre 2008 sur le traitement comptable des plans d'options d'achat :

- Une provision est constituée pour couvrir l'obligation de Solvay France S.A. de livrer aux bénéficiaires les titres lors de la levée des options d'achat. La provision est évaluée comme le produit

- du coût probable de rachat des actions évalué au cours d'achat à terme augmenté de la prime versée dans le cadre de la couverture et diminué du prix d'exercice susceptible d'être acquitté par les employés
- du nombre d'options qui devraient être attribuées compte tenu des dispositions du plan d'attribution (performance/présence).

- Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

- La dotation à la provision pour risque est présentée dans les charges de personnel par l'intermédiaire du compte de transfert de charges.

II.11.3 - Attributions d'actions gratuites à émettre

Solvay France S.A. comptabilise les actions gratuites définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves à concurrence du montant nominal des actions émises.

Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel. Les frais liés à l'élaboration des plans d'attributions d'actions gratuites sont comptabilisés en charges.

II. 11.4 - Attributions d'actions gratuites existantes

Conformément à l'avis du CNC N° 2008-17 du 6 novembre 2008 sur le traitement comptable des plans d'attributions d'actions gratuites aux employés:

- Une provision est constituée pour couvrir l'obligation de Solvay France S.A. de livrer aux bénéficiaires les titres lors de l'attribution définitive des actions. La provision est évaluée comme le produit du prix de rachat des actions et du nombre d'actions qui devraient être attribuées compte tenu des dispositions du plan d'attribution (performance/présence). Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des actions gratuites, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires ;

- La dotation et la reprise de provision pour risque sont présentées dans les charges de personnel par l'intermédiaire des comptes de transfert de charges ;

- La valeur retenue pour le calcul de l'assiette de cotisations sociales dues par Solvay France S.A. est la juste valeur des actions lors de l'attribution.

II.12 – DIVIDENDES

Les dividendes à recevoir par la société de ses filiales et participations sont constatés en produits à date de leur approbation par l'assemblée.

II.13 – METHODE DE COMPTABILISATION DU RESULTAT DES SNC

Suite à une modification des statuts de la société Rhodia Participations SNC en date du 14 juin 2019, la quote-part de résultat attribuée à Solvay France S.A. n'est plus réputée lui avoir été attribuée rétroactivement dès la clôture de l'exercice. Par conséquent, la quote-part de résultat de l'exercice n'est plus, le cas échéant, comptabilisée en résultat financier qu'au cours de l'exercice suivant conformément à la décision de l'Assemblée Générale des associés statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice clos.

II.14 – GESTION CENTRALISEE DE LA TRESORERIE

La société délègue sa gestion de trésorerie à Solvay SA qui agit en tant que banque interne du groupe Solvay.

Cette gestion centralisée de la trésorerie auprès de Solvay SA est traduite dans les comptes de la Société par la comptabilisation d'un compte courant avec Solvay SA.

II.15 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La société pratique la couverture de change à terme de ses opérations commerciales à l'exportation ainsi que de ses principaux contrats en devises. Le montant de ces couvertures de change figure dans les engagements hors bilan et n'a aucun impact sur le bilan. Toutefois, si le résultat de ces couvertures fait apparaître une perte latente suite à des couvertures imparfaites, celle-ci fait l'objet d'une provision pour risque de change à due concurrence.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments financiers qualifiés comptablement de couverture sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits de l'élément couvert.

II.16 – OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances, dettes et les disponibilités en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de la revalorisation des éléments est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes sont déterminées en tenant compte des gains latents sur les instruments de couverture et font l'objet d'une provision pour risques. Les différences de change résultant de la conversion des disponibilités sont comptabilisées au compte de résultat.

II.17 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien. Les ventes de produits finis sont facturées à l'expédition considérant les critères de transfert de propriété et de risque. Les ventes de prestations de services sont facturées selon les conditions spécifiques prévues aux contrats.

II.18 – INTEGRATION FISCALE

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont elle est également la société tête depuis le 01/01/1999.

La méthode de répartition de l'impôt-société du groupe est la suivante :

- la filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe ;
- la société mère inscrit dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt comptabilisée dans la filiale ;
- la dette d'impôt-société est transférée à la société mère tête de groupe.

II.19 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2013 et a pris fin au 1^{er} janvier 2019.

Par conséquent, il n'y a pas de produit lié au CICE constaté dans les comptes 2019 en raison de la fin du dispositif.

Pour mémoire, un produit à recevoir au titre du CICE était comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Le groupe SOLVAY comptabilisait le CICE, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ».

II.20 CONVENTIONS D'INDEMNISATION

Néant

III. NOTES SUR LE BILAN

III.1 – Etat de l'actif immobilisé

III.1.1 - Tableau de mouvements des immobilisations incorporelles, corporelles, et financières

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et autres	
	Frais d'établissement et de développement				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 792 967,67			
	Terrains	22 306,71			
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 770 686,42			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	310 708,65			
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	20 224,17			
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 973 702,61		56 812,00	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	56 812,00		39 791,00	
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)	4 154 440,56		96 603,00	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	9 879 461 146,54		65 221 861,58	
	Autres titres immobilisés	411,60			
	Prêts et autres immobilisations financières	1 070 855,20		102 154,22	
	TOTAL (IV)	9 880 532 413,34		65 324 015,80	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	9 886 479 821,57		65 420 618,80	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 792 967,67	
	Terrains			22 306,71	
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			1 770 686,42	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			310 708,65	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			20 224,17	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			2 030 514,61	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	56 812,00		39 791,00	
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)	56 812,00		4 194 231,56	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		1 248 799 277,70	8 695 883 730,42	
	Autres titres immobilisés			411,60	
	Prêts et autres immobilisations financières		5 027,46	1 167 981,96	
	TOTAL (IV)		1 248 804 305,16	8 697 052 123,98	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	56 812,00	1 248 804 305,16	8 703 039 323,21	

III.1.2 – Indication des éléments constitutifs

Malis techniques

L'affectation comptable de l'ensemble des malis techniques est présentée ci-dessous (en EUR)

Société absorbée	Date de la fusion / TUP	Activité / titre cédé	Valeur des titres chez Solvay France	Valeur comptable des apports	Mali technique	Affectation du mali		Dépréciation du mali	
						Fonds de commerce	Titres de participation	Fonds de commerce	Titres de participation
Solvay Finance France	31/12/2018		315 111 553	177 630 303	137 481 250	-	137 481 250		
					137 481 250	-	137 481 250	-	-

Ces malis techniques affectés aux titres a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas entraîné la constatation, à la clôture de l'exercice, de perte de valeur des mali affectés aux titres.

- Immobilisations incorporelles

Au 31/12/2019, ce poste comprend principalement la marque Rhodia

- Immobilisations corporelles

Elles ont été apportées par Solvay SA en 2017 et sont constituées essentiellement par les installations et agencements, les mobiliers et les matériels informatiques du 25, rue de Clichy à Paris

- Immobilisations financières

Les principaux mouvements sur le portefeuille titres sont :

- La souscription à l'augmentation de capital de Solvay Silica Korea à hauteur de 65 MEUR
- La cession des titres Rhodia Holding Ltd (Uk) dont la valeur d'acquisition s'élevait à 1 199 MEUR

III.2 – Etat des amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		398 845,09	30,80		398 875,89		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements	960 911,80	308 034,98		1 268 946,78		
Installations techniques, matériels et outillages		161 652,16	57 841,05		219 493,21		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	20 224,17			20 224,17		
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 567 254,12	178 482,86		1 745 736,98		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		2 710 042,25	544 358,89		3 254 401,14		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		3 108 887,34	544 389,69		3 653 277,03		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionne	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionne	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Charges réparties sur plusieurs exercices		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

III.3 – Etat des provisions et des dépréciations

III.3.1 – Tableau d'évolutions des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige	598 006,38	0,00	173 403,02	424 603,36
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	803,87	94,36		898,23
Provisions pour pensions	113 104 622,15	7 406 600,00	7 835 361,69	112 675 860,46
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	593 230 258,26	26 299 083,43	412 536 019,83	206 993 321,86
TOTAL (II)	706 933 690,66	33 705 777,79	420 544 784,54	320 094 683,91
Provisions sur immobilisations incorporelles	240 077,20			240 077,20
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation	3 925 550 895,83	54 087 959,73	1 343 280 742,79	2 636 358 112,77
Provisions sur autres immos financières	302,15			302,15
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	1 194 344,67	54 963,92	790 985,00	458 323,59
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	3 926 985 619,85	54 142 923,65	1 344 071 727,79	2 637 056 815,71
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 633 919 310,51	87 848 701,44	1 764 616 512,33	2 957 151 499,62
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 848 555,72	16 069 301,43	
Dont dotations et reprises financières		75 552 014,03	1 748 367 457,88	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 448 131,88	179 753,02	
dépréciations des titres mis en équivalence				

III.3.2 – Détail des provisions

(milliers d'euros)	Montant au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mvmts	Montant au 31/12/2019
Amortissements dérogatoires	-				-
Provisions pour litiges	598	-	(173)	-	425
Provisions pour retraites et médailles du travail	113 105	7 407	(7 835)		112 676
Provisions pour impôts	-				-
Autres provisions pour risques et charges :	593 230	26 299	(412 536)	-	206 993
- provision pour charges de restructuration	8 380	2 447	(6 381)	-	4 446
- provision pour pertes sur actions propres	78	-	-	-	78
- provision pour risques environnementaux	3 304	142	(132)	-	3 313
- provision pour risques fiscaux	733	1 399	-	-	2 132
- provision pour risques sur filiales consolidées	553 344	20 967	(391 571)	-	182 739
- provision pour risques sur filiales non consolidées	5	-	-	-	5
- provision pour risque de remboursement prime sur cession créance	22 742	497	(13 515)	-	9 724
- provision pour bonus à payer	2 095	848	(936)	-	2 006
- autres provisions pour charges	2 550	-	-	-	2 550
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	240	-	-	-	240
Provisions pour dépréciation des titres de participation	3 925 551	54 088	(1 343 281)	-	2 636 358
Provisions pour dépréciation des autres titres de participation					
Provisions pour dépréciation des comptes clients	1 194	55	(791)	-	458
Total provisions	4 633 919	87 849	(1 764 617)	-	2 957 151
dont : résultat d'exploitation		10 849	(16 069)		
résultat financier		75 552	(1 748 367)		
résultat exceptionnel		1 448	(180)		
Total dotations - reprises		87 849	(1 764 617)		

III.3.3 – Informations sur les provisions significatives

- **Provisions pour retraites (Total de 112,7MEUR)**

La provision reste relativement stable (-0,4 MEUR) malgré le taux d'actualisation qui passe de 1.75% en 2018 à 0.75% en 2019.

- **Provisions pour risques filiales**

Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, deux types de provisions peuvent être constitués :

- une provision pour dépréciation dans la limite de la valeur d'origine des titres ;
- une provision pour risque financier sur filiales (ou « risques filiales ») constituée lorsque la valeur d'utilité d'un titre est négative, pour un montant égal à la différence entre 0 et la valeur d'utilité.

La diminution nette de cette provision (370,6 M€) se décompose en :

- o Une reprise de 1,7 MEUR sur Cytec PM Toulouse
- o Une dotation de 21 MEUR sur Rhodia Chimie
- o Une reprise de 389,9 MEUR sur Rhodia Holding Ltd (suite à la cession des titres)

III.3.4 – Informations sur les dépréciations significatives

Rappel : une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, pour un montant égal à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur d'utilité.

La diminution nette de cette provision (1 289,2 MEUR) se décompose principalement en :

- Une reprise de 10,2 MEUR sur Solvay Opérations France
- Une reprise de 71,1 MEUR sur Solvay Energy Services
- Une reprise de 7,5 MEUR sur Solvay Mexicana
- Une dotation de 50,5 MEUR sur Solvay Silica Korea
- Une reprise de 1 198,7 MEUR sur Rhodia Holding Ltd (suite à la cession des titres)
- Une dotation de 3,5 MEUR sur Solvay Solutions España
- Une reprise de 0,3 MEUR sur Rhodia Hong Kong
- Une reprise de 55,3 MEUR sur Rhodia Brazil

Les provisions pour dépréciation au titre des immobilisations incorporelles et corporelles qui avaient fait l'objet d'impairment au cours des exercices passés n'ont pas donné lieu à modification.

Suite à l'abandon de la créance de 791 KEUR détenue sur RPE, société brésilienne du Groupe, la provision pour créances douteuses a été reprise à due concurrence.

III.4 – Titres de participations

Nom société	Valeur brute (cptes 25100100+82510010)				
	Début	Augm.	Dimin.	Transfert	Fin
BARYTINE DE CHAILLAC	90 001,00				90 001,00
SCI SOLSAR IMMO	1 500,00				1 500,00
SCI MOUGUERRE BRISCOUS IMMOB	1 500,00				1 500,00
Asociacion FLIX COQUISA	9 921,50				9 921,50
SEMCODA	266 816,27				266 816,27
VIGEO	130 000,00				130 000,00
RHODIA CHILI	92,00				92,00
RHODIA COLOMBIA LTD	1 064 755,02				1 064 755,02
RHODIA ARGENTINA	261 649,60			-261 649,60	0,00
RHODIA DE GUATEMALA SA	12 268,17				12 268,17
RHODIA PERU	102,00				102,00
RHODIA ECUADOR	290 676,92				290 676,92
RHODIA DE VENEZUELA	754 622,64				754 622,64
	2 883 905,12	0,00	0,00	-261 649,60	2 622 255,52
SOLVAY GmbH	1 348 036 323,79		0,00		1 348 036 323,79
SOLVAY FLUORES France	4 753 897,79				4 753 897,79
SOLVAY SPECIALTY POLYMERS France	479 086 470,41				479 086 470,41
SOLVAY OPERATIONS France	10 253 341,20				10 253 341,20
SOLVAY QUIMICA	0,00			261 649,60	261 649,60
SOLVAY SPECIALITIES INDIA Private Ltd	491 300,00				491 300,00
SOLVAY FINANCE SA	224 985,00				224 985,00
SOLVAY ENERGY SERVICES SAS	537 495,00				537 495,00
SOLVN France SAS	398 100 000,00				398 100 000,00
CYTEC PROCESS MATERIALS Toulouse	18 390 000,00				18 390 000,00
SOLVAY ENERGY SERVICES SAS	1 138 999 990,00				1 138 999 990,00
RHODIA ENERGY GHG	877 550 000,00				877 550 000,00
RHODIA PARTICIPATIONS	110 234 158,28				110 234 158,28
RHODIANYL SNC	615 246 121,05				615 246 121,05
RHODIA CHIMIE	84 083 301,95				84 083 301,95
SOLVAY MEXICANA	33 965 783,58				33 965 783,58
SOLVAY SILICA KOREA	41 760 822,92	65 221 861,58			106 982 684,50
RHODIA HOLDING LTD	1 198 717 544,37		-1 198 717 544,37		0,00
RHODIA NEW ZEALAND LTD	2 437 658,11				2 437 658,11
RHODIA P&S INDIA	1,00				1,00
SOLVAY SOLUTION ESPANA	118 799 517,54				118 799 517,54
RHODIA HONG KONG	1 631 163,17				1 631 163,17
SOLVAY CHEMICALS KOREA	25 199 455,65				25 199 455,65
RHODIA BRAZIL LTDA	385 955 174,81				385 955 174,81
SOLVAY CHINA CO LTD	69 818 505,15				69 818 505,15
SOLVAY HOLDING INC	2 605 361 801,21				2 605 361 801,21
RHODIA AMINES CHEMICALS PTE Ltd	256 860 696,11				256 860 696,11
	9 826 495 508,09	65 221 861,58	-1 198 717 544,37	261 649,60	8 693 261 474,90
Total	9 829 379 413,21	65 221 861,58	-1 198 717 544,37	0,00	8 695 883 730,42

III.5 – Créances rattachées à des participations

L'emprunt de 50 MEUR octroyé en décembre 2016 à Solvay Silica Korea a été remboursé par compensation lors de l'augmentation de capital de juillet 2019. Les intérêts courus à cette date ont été payés par la filiale.

III.6 – Stocks – Les Quotas de CO²

Non applicable

III.7 – Autres créances et autres dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts			437 139,10	40 618,22	396 520,88	
Autres immobilisations financières			730 842,86	585 729,06	145 113,80	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			1 167 981,96	626 347,28	541 634,68	
Clients douteux ou litigieux			402 783,11	402 783,11		
Autres créances clients			560 514,72	560 514,72		
Créances représentatives de titres prêtés		Prov pour dép ant constitués				
Personnel et comptes rattachés			83 379,32	83 379,32		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			41 567,16	41 567,16		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		56 003 356,61	3 689 816,41	52 313 540,20	
	Taxe sur la valeur ajoutée		641 365,31	641 365,31		
	Autres impôts					
	Etat - divers		5 914,41	5 914,41		
Groupes et associés			159 544 211,86	159 544 211,86		
Débiteurs divers			271 271,21	271 271,21		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			217 554 363,71	165 240 823,51	52 313 540,20	
Charges constatées d'avance			78 518,57	78 518,57		
TOTAL DES CREANCES			218 800 864,24	165 945 689,36	52 855 174,88	
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice			50 000 000,00			
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de l'origine						
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers			2 720 231 117,79	1 720 088 547,36	1 000 142 570,43	
Fournisseurs et comptes rattachés			3 028 244,64	3 028 244,64		
Personnel et comptes rattachés			3 989 634,01	3 989 634,01		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			1 952 735,31	1 952 735,31		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée		276 141,18	276 141,18		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts		311 053,30	311 053,30		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			6 200,00	6 200,00		
Groupes et associés			140 724 424,41	140 724 424,41		
Autres dettes			5 605 031,43	5 605 031,43		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAL DES DETTES			2 876 124 582,07	1 875 982 011,64	1 000 142 570,43	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice			325 000 000,00			

III.8 – Produits à recevoir et charges à payer

	2019	2018
Produits à recevoir	Montant	Montant
Quote-part de bénéfice Rhodia Participations à recevoir	0	30 291 879
Intérêts courus à recevoir sur prêts	0	81 733
Clients - Factures à établir	481 695	4 361 407
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	14 555	1 747
Autres produits à recevoir	0	0
TOTAL	496 251	34 736 766

Charges à payer	Montant	Montant
Intérêts courus à payer sur emprunts	32 915 878	33 440 835
Fournisseurs - Factures non parvenues	779 642	1 522 996
Personnel - Charges à payer	3 610 876	4 958 537
Organismes sociaux - Charges à payer	890 862	870 631
Etat - Charges à payer	36 081	305 751
Clients - Avoirs à établir	5 039 378	6 935 287
TOTAL	43 272 717	48 034 038

III.9 – CHARGES A REPARTIR

Néant

III.10 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2019, les valeurs mobilières de placement sont composées exclusivement d'actions propres pour 290 KEUR, sans changement par rapport à l'année dernière.

L'évolution du poste relatifs aux actions propres ainsi que les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont détaillées dans les notes III.12 « Capitaux propres » et V.10 « Paiement en actions et assimilés »

III.11 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Dans les livres au 31 décembre 2019, les charges constatées d'avance exclusivement des primes d'assurance constatées d'avance pour 78 KEUR.

Il n'y a aucun produit constaté d'avance.

III.12 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2019, le capital social de la société est de 148 919 600 euros, constitué de 148 919 600 actions d'un montant nominal de 1 euro.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a eu aucune levée d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution d'actions de performance arrivés à terme ayant généré l'émission d'actions nouvelles.

Au 31 décembre 2019, Solvay France SA détient 37 374 actions propres (comptabilisées en Valeurs Mobilières de Placement) rachetées au cours de l'exercice 2011 suite à l'exercice d'une option d'achat prise en 2009 en vue de couvrir le plan 2009 d'option d'Achat d'actions.

III.12.1 – Tableau de variation des capitaux propres

(milliers d'euros)	Au	Affectation	Résultat 2019	Dividendes	Autres Mouvements	Au
	31 décembre 2018	du résultat 2018				31 décembre 2019
Capital social	148 920					148 920
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 119 171					1 119 171
Réserve légale	57 458					57 458
Autres réserves	158 619					158 619
Report à nouveau	440 749	184 635				625 384
Résultat de l'exercice	184 635	(184 635)	971 564			971 564
Capitaux propres	2 109 551	-	971 564	-	-	3 081 115

III.12.2 – Détail des catégories de titres

Catégorie des titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	148 919 600			1,00 €

III.13 – Autres fonds propres

Néant

III.14 – Emprunts et dettes financières diverses

Nature emprunts et dettes financières diverses	Montant (K€) 2019	Montant (K€) 2018
1681 - Emprunts CT		0
1680 - Emprunts LT	1 000 315	1 000 422
1711 - Emprunts LT - Ech à -1 an	1 687 000	2 012 000
1688 - Interêts à payer	32 916	33 441
5122 - Banques	0	1
TOTAL	2 720 231	3 045 863
Dont entreprises liées		
- Solvay SA Treasury Dpt (ex-CICC)	1 687 039	2 012 563
- Solvay Participations France SAS		0
- Solvay Finance SA	1 032 875	1 032 875
- Solvay SA		0
	2 719 914	3 045 438
Nature autres dettes	Montant (K€) 2019	Montant (K€) 2018
Clients - Avoirs à établir	5 039	6 935
C/C d'intégration fiscale	140 724	155 057
Fonds de trésorerie	0	79 286
C/C SCI Solsar Immo	3 005	3 048
Autres tiers créditeurs	566	4 557
TOTAL	149 334	248 883
Dont entreprises liées		
- Avoirs à établir	5 039	6 935
- C/C d'intégration fiscale	140 724	155 057
- SCI Mouguerre	32	238
- SCI Solsar Immo	3 005	3 048
- Solvay Solutions España	0	3 806
- Solvay SA Treasury Dpt (ex-CICC)	0	79 286
	148 801	248 371

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV.1 – Résultat d'exploitation

(milliers d'euros)	2019	2018
Prestations facturées aux entreprises liées	42 920	77 029
Impôts et taxes	(2 876)	(1 830)
Charges de personnel hors retraite	(16 024)	(18 682)
Charge nette(-)/produit net(+) de retraite	(5 851)	(707)
Autres charges et produits d'exploitation	(29 270)	(59 143)
Résultat net d'exploitation	(11 101)	(3 334)

Le chiffre d'affaires de Solvay France consiste essentiellement en la facturation de prestations de services généraux et support à des sociétés du Groupe. Il est proportionné aux consommations de l'exercice, ce qui explique sa baisse significative en 2019

La variation du résultat d'exploitation s'explique également par :

- Une hausse des retenues à la source sur les dividendes étrangers d'environ 1 MEUR liée aux dividendes coréens perçus sur l'exercice.
- Une hausse des charges de retraite liée à la baisse de 1 point du taux d'actualisation
- Une reprise nette à la provision pour R&C de restructuration liée à l'abandon du projet de simplification d'environ 4 MEUR (alors qu'en 2018, ce projet générerait une dotation nette de 8 MEUR)

IV.2 – Détail des transferts de charges

Néant

IV.3 – Résultat financier

IV.3.1 – Détail du résultat financier

(milliers d'euros)	2019	2018
Dividendes sur participations	543 235	74 709
<i>Dont</i>		
<i>Solvay Chemicals Korea CO</i>	19 034	6 894
<i>Solvay GmbH</i>	464 517	-
<i>SEMCODA</i>		8
<i>Solvay Solutions España</i>	3 318	1 736
<i>Rhodia Participations (Ajust Div N-1)</i>		371
<i>Solvin France</i>	34 056	31 572
<i>Solvay New Zealand</i>	4 079	-
<i>Rhodia Amines Co</i>	17 764	-
<i>Solvay Finance SA</i>	466	9 786
<i>Solvay Fluorés France</i>		14 637
<i>Solvay Opérations France</i>		9 704
Produits d'intérêts	1 729	3 027
Charges d'intérêts	(69 469)	(61 298)
Gains (pertes) de change nets	324	1 208
Variation provision dépréciation de titres	1 289 193	(90 583)
Variation provision risques filiales	370 604	(19 463)
Variation provision risque reversement PV cession prêt USD	13 018	11 231
Quote-part de résultat de la SNC Rhodia Participations	-	30 292
Autres produits (charges) financiers nets	(86)	
Total	2 148 548	(50 878)

- **Dividendes sur titres de participation**

Les dividendes reçus concernent des entreprises liées.

- **Produits et charges d'intérêts**

L'augmentation des charges d'intérêts entre 2018 et 2019 s'expliquent par la charge sur une année pleine des deux emprunts issus de la TUP de Solvay Finance France au 31 décembre 2018, soit 6,3 MEUR sur l'emprunt de 900 MEUR et 4,8 MEUR sur l'emprunt de 770 MEUR, devenu 520 puis 445 MEUR, compensée par les économies faites sur les emprunts remboursés en tout ou partie au 31 décembre 2018 soit 1 MEUR sur l'emprunt de 170 MEUR et 1,8 MEUR sur l'emprunt de 695 MEUR devenu 342 MEUR.

- **Résultat de change**

Il s'explique par la liquidation des positions en USD

IV.3.2 – Charges et produits financiers provenant des entreprises liées (1)

Nature des produits et charges financières avec les entreprises liées	Montants 2019 (K€)	Montants 2018 (K€)
Intérêts reçus cash pooling	381	530
Produits de participation (dividendes reçus)	543 235	104 992
Intérêts sur prêts	1 349	2 497
Total des produits financiers	544 964	108 019
Intérêts versés cash pooling	3 100	
Intérêts sur emprunts	66 366	61 294
Total des charges financières	69 466	61 294

(1) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des parts, et qui sont incluses dans son périmètre d'intégration globale

IV.4 – Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2019	2018
Pénalités fiscales et sociales	-	(4)
Restitution amendes fiscales	-	46
Résultat sorties Immo incorporelles & corporelles	-	-
Résultat sorties Immo financières	(1 198 718)	193 818
Variation except nette des provisions pour R&C	(1 268)	150
Exercice clauses de garantie de passif	-	(1 263)
Abandon de créance	(791)	-
Régularisation CA (fees/garanties suite à ctrl fiscal)	-	7 798
Divers	-	-
Total	(1 200 777)	200 545

IV. 5 – Impôt sur les sociétés

Depuis l'année 1999, Solvay France SA bénéficie du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration comprend 20 sociétés en 2019 contre 18 en 2018

Au 31 décembre 2019, l'impôt représente un produit de 35 MEUR et se décompose comme suit :

- Charge d'impôt 2019 du Groupe due à l'Etat : 0 EUR
- Produit d'impôt 2019 reçu des filiales bénéficiaires : +33,6 MEUR
- Ajustement impôt 2018 : 0 MEUR
- Produit d'impôt – Redressements : +1,3 MEUR

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 2 093 MEUR (en base) au 31 décembre 2019 (contre 2 104 MEUR au 31 décembre 2018) après l'imputation de 10,4 MEUR au titre de 2019 et 0,3 MEUR au titre de corrections d'exercices antérieurs.

En l'absence d'intégration fiscale, Solvay France SA aurait généré un déficit fiscal de 24,5 MEUR.

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 – Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Rubriques	Entreprises Liées (1) (K€)	Participations (2) (K€)
Actif Immobilisé		
Participations	8 693 261	2 622
Créances rattachées à des participations	0	0
Prêts & autres immobilisations financières	0	0
Total Actif Immobilisé	8 693 262	2 622
Actif Circulant		
Créances clients et comptes rattachés	538	7
Autres créances	158 677	0
Total Actif Circulant	223 669	7
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	2 719 914	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 044	0
Autres dettes	145 764	3 037
Total Dettes	2 866 721	3 037

(1) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des parts, et qui sont incluses dans son périmètre d'intégration globale

(2) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, des parts, et qui ne sont pas incluses dans le renvoi précédent

V. 2 – Engagements financiers et autres engagements

V.2.1 – Engagements financiers

Dans le cours normal de son activité, la Société peut être amenée à consentir au profit de tiers des garanties couvrant les engagements de ses filiales à l'égard de ces derniers.

Rubriques	Montant (€)	dont envers entreprises liées (1)	dont envers participations (2)	dont envers dirigeants	Dont engagement de pension à couvrir au titre de l'ordonnance n°2015-839 du 9 juillet 2015
ENGAGEMENTS RECUS					
a) avals, cautions, et garanties reçus	-				
b) Garantie reçue au titre de la sécurisation des rentes	10 253 062	10 253 062			10 253 062
TOTAL	10 253 062	10 253 062	-	-	10 253 062
ENGAGEMENTS DONNES					
a) effets escomptés non échus	-				
b) avals, cautions, et garanties donnés	-				
c) engagements en matière de pension, d'indemnité de départ à la retraite, de mutuelle des retraités et de pénibilité	187 232 753	84 702 138			102 530 615
e) dettes garanties par des sûretés réelles	-				
f) commandes sur fournisseurs d'immobilisations	-				
g) engagements locations non résiliables	-				
TOTAL	187 232 753	84 702 138	-	-	102 530 615

(1) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des parts, et qui sont incluses dans son périmètre d'intégration globale

(2) Sociétés dont Solvay détient, directement ou indirectement, des parts, et qui ne sont pas incluses dans le renvoi précédent

L'engagement en matière de pension et de retraite envers des entreprises liées correspond à la garantie de 10% donnée à ses filiales Rhodia Chimie, Rhodia Opérations, Solvay Energy Services, Rhodanyl, Solvay Fluorés France, Solvin France, Solvay Specialty Polymers France et Solvay Opérations France au titre de l'ordonnance N° 2015-839 du 9 juillet 2015.

V.2.2 – Engagements financiers en matière de crédit-bail

Néant

V.2.3 – Engagements financiers liés aux instruments financiers dérivés

La politique de Solvay France SA consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats. Cette exposition est gérée par le biais de contrats de change au comptant auprès de Solvay SA Treasury Dept.

Il n'y a pas de produits dérivés ouverts au 31 décembre 2019

V.2.4 – Autres engagements

Les cessions intervenues au cours des exercices antérieurs s'accompagnent de garanties usuelles en matière comptable, fiscale, sociale et environnementale.

Solvay France SA est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans l'exercice normal de son activité.

Solvay France SA estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

V.3 – Ventilation de l'effectif moyen

	2019	2018
Cadres	58	65
Non cadres	14	17
Total	72	82

V.4 – Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Sans objet suite à la fin du dispositif (Cf § II.19)

V.5 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le rapport annuel consolidé du groupe mentionne les honoraires versés aux commissaires aux comptes. En conséquence, les montants ne sont pas repris dans la présente annexe comptable.

V.6 – Identité de la société consolidante

Dénomination et siège social	Forme	Méthode de consolidation
SOLVAY SA 310 rue de Ransbeek 1120 Bruxelles Belgique	Société anonyme	Globale

V.7 – Liste des filiales et des participations

Libellé des filiales	Capital Social	Capitaux Propres (Hors résultat de l'exercice)	% détention	Valeur Brute comptable	Valeur Nette Comptable	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé
	En K€	En K€		En K€	En K€	En K€	En K€
1/ Filiales françaises (données statutaires)							
Barytine de Chaillac	300	26	100,00%	90	0	0	-101
SCI Solsar	2	2	93,75%	2	2	14	10
SCI Mouguerre	2	2	93,75%	2	2	0	-34
Solvay Fluorés France	4 268	11 796	100,00%	4 754	4 754	75 240	6 181
Solvay Specialty Polymers	3 125	70 527	100,00%	479 086	479 086	170 624	33 473
Solvay Opérations France	9 167	32 546	100,00%	10 253	10 253	221 365	6 282
Solvay Finance SA	225	248	99,99%	225	225	0	568
Solvay Energie France SAS	258	636	100,00%	537	537	21 007	415
Rhodianyl	255 900	244 566	100,00%	615 246	404 969	0	121 665
Solvin France SAS	12 717	38 930	100,00%	398 100	398 100	156 261	32 719
Cytec Process Materials Toulouse	16	-4 080	100,00%	18 390	0	13 813	-3 463
Solvay Energy Services SAS	33 000	30 658	100,00%	1 139 000	159 844	816 403	3 736
Rhodia Energy GHG	691	397	100,00%	877 550	439	110	38
Rhodia Participations	110 231	110 234	100,00%	110 234	110 234	0	13 388
Rhodia Chimie	28 837	-33 767	100,00%	84 083	0	23 298	-7 835
Total filiales françaises	458 737	93 843 136		3 737 553	1 568 445	1 498 135	207 042
2/ Filiales étrangères (données IFRS)							
Solvay GmbH	283 666	245 459	89,74%	1 348 036	1 348 036	66	-5 501
Solvay Holding Inc	8	6 797 363	62,74%	2 605 362	2 605 362	24 501	51 232
Solvay Silica Korea	101 130	69 626	100,00%	106 983	14 751	51 212	-10 034
Solvay New Zealand	1 801	2 726	100,00%	2 438	2 438	4 627	908
Rhodia Colombia Ltd (1)	357	1 735	90,01%	1 065	1 065	4 903	361
Solvay Solution Espana	16 783	15 035	100,00%	118 800	17 173	85 566	3 799
Rhodia de Guatemala SA (1)	14	-29	99,17%	12	12	533	48
Rhodia Amines Chemicals Co Ltd	315 712	284 950	100,00%	256 861	256 861	0	196 712
Rhodia Hong Kong	640	643	100,00%	1 631	904	0	260
Rhodia Ecuador (1)	223	87	99,00%	291	114	657	6
Solvay Chemicals Korea	19 597	69 437	60,71%	25 199	25 199	296 097	18 640
Rhodia Brazil Ltda	46 395	79 238	100,00%	385 955	123 798	40 344	-51 357
Rhodia China co Ltd	79 565	158 151	100,00%	69 819	69 819	130 111	12 822
Rhodia de Venezuela (1)	0	0	100,00%	755	1	1	0
Total filiales étrangères	865 890	7 724 421		4 923 205	4 465 533	638 617	217 898
Filiales détenues à 50% et moins							
Filiales françaises				397	283		
Filiales étrangères				34 729	25 264		
Total Filiales détenues à 50% et moins	0	0	0	35 126	25 547	0	0
Total titres de participations	1 324 628	101 567 557	0	8 695 884	6 059 526	2 136 752	424 940

(1) Sociétés non consolidées – données 2018

V.8 – Rémunération et autres avantages acquis ou versés aux dirigeants

Cette indication n'est pas fournie dans la mesure où elle reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction

V.9 – Transactions conclues avec des parties liées

Solvay France SA réalise des transactions non significatives, ou conclues à des conditions normales, ou exclues du champ d'application tel que décrit dans le règlement ANC 2010-02 et 2010-03 avec des parties liées.

V.10 – Paiement en action et assimilés

Tous les plans d'options de souscription d'actions ou d'attribution gratuites d'actions ayant été soldés sur les exercices précédents, et aucun nouveau plan n'ayant été consenti par le Conseil d'Administration de Solvay France sur l'exercice, il n'y a donc pas de plans en vigueur au 31 décembre 2019.

VI – PASSIFS EVENTUELS

Sur la base des informations disponibles, la Direction de Solvay France estime qu'il n'y a pas de passifs probables autres que ceux provisionnés au 31 décembre 2019

VII – EVENEMENT POST CLOTURE

Suite à l'annonce fin 2017 par le groupe Solvay de la cession des activités Performance Polyamides à l'échelle mondiale, et aux accords conclus entre le groupe BASF, le groupe Domo et le groupe Solvay, SOLVAY FRANCE a cédé le 31 janvier 2020 :

- la totalité du capital de la société Domo Polymer Solutions Spain, S.L. (précédemment dénommée Solvay Solutions España), soit 2.792.500 parts sociales, à Domo Chemicals GmbH, une société allemande contrôlée par le groupe Domo ;
- la totalité de la participation qu'elle détenait dans la société Solvay Chemicals Korea Co., Ltd., soit 3.090.280 parts sociales, à BASF Beteiligungsgesellschaft mbH, une société allemande contrôlée par le groupe BASF ;
- la totalité de la participation qu'elle détenait dans la société Rhodia Polymers & Specialties India Private Limited, soit une part sociale, à BASF SE, une société allemande contrôlée par le groupe BASF.

Par ailleurs, le Groupe Solvay a pris des décisions stratégiques fin 2019 concernant notamment l'avenir de son site parisien. Ces décisions sont adaptées à l'évolution du contexte du Groupe.

Ainsi, le site Solvay sis au 25 rue de Clichy à Paris (9ème) fermera courant 2020.

Par conséquent, il a été décidé de transférer au 31 mars 2020 le siège social de la Société sur le site Solvay sis à Aubervilliers 93300, 52 rue de la Haie Coq.

En janvier 2020, la société a réduit ses engagements de retraite.

Cela a consisté en l'externalisation d'une partie de ses engagements retraite auprès d'un tiers assureur.

En contrepartie; la société a procédé au paiement auprès de l'assureur des arrérages de rentes viagères pour un montant de 29 MEUR

Crise sanitaire du coronavirus - L'épidémie Covid 19 qui a démarré en Chine en décembre 2019 et qui s'est ensuite répandue dans le reste du monde expose Solvay au risque de ralentissement de ses activités.

A ce stade il est difficile d'en mesurer les impacts ; Le groupe met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients.